

**6213-01-003****BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ANNE-MARIE PARENT**, présidente  
**M. JOHN HAEMMERLI**, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
POUR SEPT TERRITOIRES ET DE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE  
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 23 janvier 2013 – 13 h 30  
Centre récréatif, salle principale  
2, rue Second  
Campbell's Bay

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 23 JANVIER 2013 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
 <b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
MRC Pontiac	
M. Régent Dugas, directeur du territoire de la MRC	
M. Raymond Durocher, maire de Fort Coulonge et préfet suppléant de la MRC.....	5
Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)	
MM John McDonnell et Jay Morrison .....	24
Mme Paula Dalgaard Armstrong.....	39
Esprit Rafting/Pontiac Tourisme	
M. Dennis Blaedow .....	46
Nature Québec	
Mme Sophie Gallais, chargée de projet.....	51
Pontiac Environment Protection (PEP)	
Marilee DeLombard.....	61
ZEC Rivière Dumoine	
Mme Hélène Larente.....	63
Pagaie Canada – Paddle Canada	
M. Jay Morrison .....	68
 <b>DISCOURS DE FERMETURE</b> .....	 75
 <b>AJOURNEMENT</b>	

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue – ladies and gentlemen, welcome – à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue* et dans la région administrative de l'Outaouais.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission sur Internet, par le biais de la Webdiffusion.

15 Je suis Anne-Marie Parent et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20 Pour ce faire, je suis secondée par le commissaire John Haemmerli, de Catherine Plasse, analyste, et de Marie-Josée Harvey qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission.

25 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de Richard Dubé, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de Jean Métivier, responsable de la sonorisation.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par Yolande Teasdale, sténographe officielle. Les transcriptions de la séance de cet après-midi seront accessibles dans environ une semaine dans les centres de consultation et également sur le site Web du BAPE.

35 Les 6 et 7 novembre dernier, nous avons tenu la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Nous avons abordé, le 15 janvier dernier à Val-d'Or et également le 17 janvier à Témiscaming, la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de

proposer des modifications au projet. Nous poursuivons donc cette deuxième partie de l'audience publique avec la séance de cet après-midi.

40 Le déroulement de la séance est le suivant :

- Ceux qui ont transmis un mémoire seront appelés à l'avant pour présenter leur mémoire, selon la liste d'inscription qui est disponible à l'arrière de la salle auprès de Marie-Josée Harvey.
- 45 • Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse vous inscrire à la liste.
- 50 • 6 présentations sont prévues à l'horaire de l'après-midi.
- Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.
- 55 • Au besoin, la commission d'enquête échangera par la suite avec le présentateur du mémoire afin de préciser, si besoin est, son point de vue.

60 Si le temps nous le permet, les personnes non inscrites et qui voudraient présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 15 minutes pour leur présentation.

65 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

70 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil, à l'arrière.

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas,

par exemple, être diffamatoires, non respectueux ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée au cours de l'audience.

80 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou, encore, dans sa présentation.

85 Toutefois, ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

90 Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 200 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 100, on peut alors rectifier ce fait.

95 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

100 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

105 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse que la commission aura faits concernant le projet à l'étude.

110 En vertu de l'article 42 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six mois de la fin des consultations, mais la commission pourrait le déposer avant, s'il advenait que son enquête et son rapport soient complétés. Par la suite, le ministre décidera de la date et des modalités selon lesquelles le rapport sera rendu public.

115 Le ministre peut recommander au Conseil des ministres de conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mise en réserve un statut permanent de protection. Il appartient enfin au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation avec ou sans modification, ou encore, de la refuser.

120 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de consultation ainsi que sur le site Web du BAPE. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique via le site Web.

125 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

130 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire qui se trouvait sur vos chaises, et qui est aussi disponible à l'entrée de la salle, et de le remettre avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de bien prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

135 Nous allons maintenant débiter la présentation des mémoires. J'invite donc nos premiers participants, monsieur Régent Dugas, maire de Fort-Coulonge... non? Monsieur Raymond Durocher, préfet adjoint à la MRC de Pontiac. Donc, je comprends que c'est monsieur Durocher qui va faire la présentation pour la MRC de Pontiac.

140 Alors, on vous invite à l'avant s'il vous plaît.

**M. RAYMOND DUROCHER :**

145 D'entrée de jeu, Madame la présidente, au nom de la MRC du Pontiac, on désire vous souligner qu'on accepte et on est joyeux d'avoir votre participation dans notre milieu, et on vous accueille chaleureusement.

150 Juste pour rectifier le tir, je suis Raymond Durocher, maire de Fort-Coulonge, préfet adjoint. Et monsieur Dugas est notre directeur de l'aménagement du territoire pour la MRC du Pontiac.

**LA PRÉSIDENTE :**

155 Très bien. Je vous remercie pour votre présentation et je demande aussi, à chaque fois que vous allez parler, de vous identifier au début puisque notre sténotypiste est à distance, et elle ne voit pas vos visages. D'accord?

**M. RÉGENT DUGAS :**

160 Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je suis Régent Dugas, directeur du territoire de la MRC de Pontiac, comme Raymond Durocher l'a mentionné. Je vais vous présenter un résumé de notre mémoire, ici. On a préparé ça dans le cadre de notre présentation aujourd'hui.

165 Premièrement, on va vous parler avant, de la création d'un parc national. C'est un projet à long terme, la position de la MRC, un statut provisoire de protection, le projet vu sous l'angle autochtone, le projet vu par les utilisateurs du territoire, la conformité du projet, l'accès au territoire, la gestion et la surveillance du territoire et les conclusions et recommandations.

170 Premièrement, vers la création d'un parc national. La création d'un parc national dans le bassin versant de la rivière Dumoine a pour objectif d'assurer la protection permanente de la biodiversité exceptionnelle de ce site, tout en investissement dans les infrastructures pour le rendre accessible au public.

175 Ce territoire inclut de nombreux sites archéologiques amérindiens qui méritent d'être protégés et mis en valeur à des fins d'éducation et d'interprétation.

Naturellement, la création d'un parc, on reconnaît que c'est un projet à long terme. Donc, la création d'un réseau d'aires protégées fait partie des actions et engagements du Québec auxquels adhère la MRC.

180

En général, la MRC de Pontiac appuie l'initiative du MDDEFP d'ajouter des parties d'aires protégées pour créer un réseau atteignant la cible de 12 %.

185

Depuis le début, c'est-à-dire depuis novembre 2007, la MRC de Pontiac préconise l'établissement d'un parc national dans le territoire d'intérêt de la rivière Dumoine. Donc, c'est depuis le tout début des consultations. Le statut de protection du territoire proposé par le MDDEFP pour la rivière Dumoine est celui d'une réserve aquatique, statut régi par la *Loi sur la conversation du patrimoine naturel*.

190

Lors de nos propres consultations, les principales préoccupations soulevées lors des consultations publiques reposaient sur l'utilisation actuelle du territoire. Les utilisateurs souhaitaient que leur droit de pratique soit maintenu et que les pertes subies soient compensées. Quand on parle des utilisateurs, ici, on parle des associations de villégiateurs, les ZECS, pourvoiries et également l'industrie forestière.

195

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire, commissaire :**

Monsieur Dugas, c'est parce que vos diapos ne suivent pas.

200

**M. RÉGENT DUGAS :**

Oups! Excusez-moi. Je suis trop concentré à en faire la lecture.

205

La position de la MRC, maintenant, comme on l'a mentionné plus tôt. Le 28 novembre 2007, la MRC de Pontiac a voté en faveur de l'établissement d'un parc national, par résolution du Conseil des maires de la MRC de Pontiac.

210

Un statut provisoire de protection. La création d'un parc national est un projet à long terme, comme on a mentionné tantôt. Le gouvernement, ses ministères, ainsi que plusieurs associations devront être impliquées.



Le statut de réserve aquatique, comme il est proposé par le MDDEFP, pourrait être une mesure de protection temporaire en route vers le statut de parc national.

215 Lors de nos consultations avec les groupes autochtones – on a ici le projet vu sous l'angle autochtone. La rivière Dumoine se situe sur les territoires ancestraux non cédés de la Nation algonquine. C'est un lieu important, lien culturel avec plusieurs communautés algonquines, nommément Kitigan Zibi, Eagle Village, Wolf Lake et Kitcisakik.

220 Kitigan Zibi est favorable à la position de la MRC de créer un parc national dans le bassin versant de la rivière Dumoine, dans la mesure où elle peut jouer un rôle actif dans sa gestion et son développement.

225 Le projet maintenant vu par les utilisateurs du territoire. Le statut de réserve aquatique est plus propice à une poursuite d'activités telles que la chasse, la pêche, la villégiature, et cetera, et permettrait aux utilisateurs de s'ajuster pendant la transition avant la création d'un parc national. Il est donc recommandé que les détenteurs de droits soient progressivement exclus du territoire.

230 Le contexte socioéconomique régional. Rapides-des-Joachims serait l'entrée principale du parc. Entre autres, pour le centre d'accueil, centre d'interprétation, hébergement, restauration pourraient être situés dans cette municipalité qui est à l'entrée de la réserve.

235 La création du parc national apporterait une plus grande visibilité à l'échelle nationale et internationale pour le territoire. La mise en place d'un lien routier entre Sheenboro et Témiscaming augmenterait l'accès et les retombées économiques pour les deux MRC.

240 La conformité du projet maintenant. Le schéma d'aménagement et développement de la MRC de Pontiac reconnaît l'importance de la rivière Dumoine et ses tributaires en l'identifiant comme corridor d'intérêt esthétique. La protection et la mise en valeur de la rivière Dumoine sont des objectifs à atteindre pour le développement récréotouristique de la MRC.

Le statut proposé dans les règlements de zonage du TNO est celui d'un parc national dans le bassin versant de la rivière Dumoine.

245 L'accès au territoire. L'accès au parc national serait géré par un seul organisme tel que la Sépaq. Un statut de parc national permet d'assurer une meilleure protection du territoire qu'une

réserve aquatique, avec un meilleur contrôle et un accès limité. L'utilisation de certains chemins cessera progressivement. Les chemins forestiers non utilisés seront remis à l'état naturel.

250 Un lien routier – on revient également sur l'importance du lien routier dans l'axe Sheenboro-Témiscaming – permettrait d'avoir un meilleur accès au parc national depuis les territoires québécois.

255 La table d'harmonisation. À court terme, une formation d'un conseil d'administration régional composé des communautés locales et autochtones, ZEC, pourvoies, ministères et MRC pour recommander les orientations de développement et de gestion du territoire à court terme.

260 On en arrive aux conclusions et recommandations maintenant :

Statut de réserve aquatique vers le parc national. Le statut de réserve aquatique serait une mesure de protection transitoire qui permettrait d'avoir une phase d'ajustement pour les utilisateurs du territoire tels que les chasseurs, pêcheurs et villégiateurs.

265 Les communautés autochtones sont favorables, mais une attention particulière doit être accordée au respect et au maintien des droits ancestraux lors du changement de statut de protection, que ça soit pour une réserve aquatique ou un parc national.

270 Un parc national permettrait d'avoir une diversification économique et une création d'emploi, une plus grande visibilité autant à l'échelle nationale qu'internationale. Puis la protection et la gestion adéquate des écosystèmes, ainsi que pour leurs intérêts culturels et l'atteinte des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC.

275 Les dispositions du plan de conversation sont déjà incluses dans le règlement de zonage du TNO comme mesures transitoires. Une approche de conservation devrait être prise afin de s'assurer de la connectivité entre la réserve faunique La Vérendrye, le parc Algonquin au sud, le parc provincial Driftwood qui est en Ontario, et les Adirondacks.

280 La gestion de la surveillance du territoire. L'accès et la protection du territoire seraient mieux gérés par une seule entité comme la Sépaq.

L'établissement d'une table d'harmonisation est nécessaire évidemment pour la bonne marche du projet.

285 Et, finalement, la MRC Pontiac souhaite s'assurer que ce territoire exceptionnel puisse être apprécié par les générations futures.

Je vous remercie.

290 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour la présentation. Donc, si on comprend bien, la position de la MRC pour l'ensemble du territoire de la rivière Dumoine qui fait partie de la présente étude, c'est d'en faire un parc national?

295

**M. RÉGENT DUGAS :**

C'est exact, oui.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Vous êtes conscient que présentement les activités permises dans une réserve aquatique et dans un parc national, ce n'est pas identique?

305

**M. RÉGENT DUGAS :**

On en est parfaitement conscients.

310 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes parfaitement conscients de ça. Et ce que je comprends c'est que vous dites : on pourrait aller avec le statut permanent de réserve aquatique dès maintenant, et travailler par la suite vers un statut de parc national.

315

**M. RAYMOND DUROCHER :**

De façon transitoire.

320

**LA PRÉSIDENTE :**

De façon transitoire. Donc, ce qui voudrait dire : graduellement éliminer des usages qui seraient permis dans une réserve aquatique, graduellement les éliminer.

325

**M. RAYMOND DUROCHER :**

C'est une réadaptation du milieu, Madame la présidente. En considérant que la vision à long terme de la MRC du Pontiac, on parle de développement économique. Lorsqu'on parle de diversification, c'est... il faut moduler nos changements. C'est pour ça qu'on dit : de façon transitoire. Parce qu'il faut donner aux utilisateurs actuels une période d'adaptation.

330

Dans le long terme, la définition d'un parc, dans notre milieu, pour la région de l'Outaouais, spécifiquement pour la MRC Du Pontiac, parce que dans l'Outaouais, nous sommes la seule région que nous avons beaucoup d'aires protégées, mais nous n'avons pas de notoriété comme un parc. Puis quand on parle de développement touristique, récréotouristique, c'est une notion qui est très importante.

335

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous mentionnez également que la communauté autochtone Kitigan Zibi est d'accord. Qu'est-ce qu'il en est des autres communautés?

340

**M. RAYMOND DUROCHER :**

Actuellement, on a toujours connu un bon partenariat avec Kitigan de Maniwaki. On a toujours eu un bon partenariat avec eux. Les autres groupements algonquins, je pense que tant qu'on va parler de formation de mise en jeu, ces gens-là vont être partie prenante d'une position comme telle. C'est que dû au laps de temps et de la planification, c'est seulement qu'eux qu'on a eu la chance de rencontrer.

345

350

**M. RÉGENT DUGAS :**

355 Et ce qu'il faut dire, c'est qu'avec la communauté algonquine Kitigan Zibi, pour la MRC de Pontiac, c'est beaucoup plus facile d'avoir des échanges puisqu'on a déjà établi, dans le processus d'une certification associée pour nos territoires, on a déjà des échanges deux fois par année. On échange beaucoup avec la Kitigan Zibi.

360 Dans le cadre de ce projet-là, le chef Whiteduck, quand on l'a rencontré la dernière fois, il nous mentionnait que lui est en contact également avec les chefs des autres nations algonquines sur le territoire, qu'il était censé présenter ce projet également aux autres communautés. On n'a pas eu, malheureusement, de commentaire des autres communautés suite à cet échange d'information là entre communautés algonquines.

365 **LA PRÉSIDENTE :**

Et puis, en ce qui concerne les détenteurs de baux qui, normalement, dans le contexte d'une réserve aquatique pourraient maintenir leurs chalets existants, mais que, dans le contexte d'un parc national, les chalets ne seraient pas permis, est-ce que ces gens-là ont aussi été consultés? Est-ce que vous avez une idée de leur vision?

**M. RÉGENT DUGAS :**

375 On a une idée de leur vision, évidemment. Comme on le mentionnait dans la présentation, c'est une préoccupation pour les utilisateurs des territoires de maintenir leurs droits. C'est un peu l'objectif qu'on en vient ici dans notre proposition, c'est de graduellement exclure les autres utilisateurs du territoire, en offrant possiblement des transferts de bail, exemple, à l'extérieur du territoire.

380 C'est des possibilités qui s'offrent au ministère de pouvoir transférer des baux de villégiature. Sauf qu'évidemment, ce n'est pas par expropriation qu'on veut en venir, c'est vraiment par des ententes avec les détenteurs de baux. Mais ça, évidemment, c'est un processus qui doit se discuter. Puis je pense que la table d'harmonisation qu'on veut mettre en place, dans un premier temps, pourrait permettre justement cet échange-là entre les différents utilisateurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

390 On va en reparler de la table d'harmonisation, mais ça nous amène à un autre aspect.  
Étant donné que la réserve aquatique de la Dumoine est à cheval sur deux MRC – nous avons  
entendu les gens de la MRC de Témiscamingue la semaine dernière, ils n'ont pas exactement la  
même vision que vous avez – est-ce que vous avez parlé à vos collègues? Est-ce qu'il y a eu des  
échanges à ce niveau-là, pour discuter de vos visions de part et d'autre?

395 **M. RÉGENT DUGAS :**

Entre MRC, il y a eu des échanges entre les deux préfets, monsieur Michael McCrank, qui  
est préfet de la MRC de Pontiac avec le préfet de Témiscamingue, ils se sont parlé. J'ai parlé  
également au préfet du Témiscamingue avant la première rencontre à Val-d'Or.

400 Évidemment, c'est sûr que les points de vue de chaque MRC sont différents au niveau de  
l'utilisation de ce territoire-là. On a vu le mémoire de la MRC du Témiscamingue qui préconise  
même de réduire la zone de protection du long de la Rivière-Dumoine. Je pense qu'une vision  
n'empêche par l'autre. On pourrait facilement, de part et d'autre, travailler... la MRC de Pontiac,  
405 autrement dit, pourrait atteindre ses objectifs sur le côté outaouais de la rivière et peut-être avec  
un zonage différent sur le côté Témiscamingue. C'est des choses qui pourraient être envisagées.

Autrement dit, le bassin versant de la rivière Dumoine est tellement vaste que je pense qu'il  
pourrait facilement y avoir un zonage à l'intérieur du bassin versant pour satisfaire les deux MRC  
410 dans l'atteinte de leurs deux objectifs.

**LA PRÉSIDENTE :**

415 Est-ce qu'on doit comprendre, à travers ce que vous venez de dire, que du côté du  
Pontiac, la réserve serait un parc national et de l'autre côté, ça serait une réserve aquatique, donc  
deux statuts différents de part et d'autre de la rivière?

**M. RÉGENT DUGAS :**

425 Ça pourrait être une possibilité, effectivement. À cause, justement, de la superficie du bassin versant, qui permet différents zonages dans le bassin. C'est énorme, comme territoire. Donc, il y a plusieurs possibilités qui s'offrent à nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

430 Est-ce qu'à ce moment-là, vous verriez un seul conseil d'administration régional, un seul comité de gestion pour gérer le tout?

**M. RÉGENT DUGAS :**

435 Moi, dans un premier temps, évidemment à court terme, il faut vraiment discuter de voir les objectifs de part et d'autre, des deux MRC, pour voir de quelle façon on pourrait structurer les comités, les tables d'harmonisation. Et, évidemment, si les objectifs des deux MRC sont totalement à l'opposé, ça pourrait être difficile d'avoir une table régionale pour l'ensemble du territoire. Mais je pense qu'il y a encore des discussions à y avoir pour la composition de la table d'harmonisation.

**LA PRÉSIDENTE :**

445 Mais la raison ultime pour laquelle vous penchez vers un parc national, quelle est-elle?

**M. RÉGENT DUGAS :**

450 Voyez-vous, la MRC Pontiac, ce n'est pas trop compliqué. Notre moteur économique dans la MRC du Pontiac, c'est trois créneaux : c'est la foresterie, c'est l'agriculture et le récréotouristique.

455 À chaque fois qu'il y a un morcellement, qu'il y a une partie du territoire qui est exclue d'une activité économique, il faut vraiment les compenser par une autre activité, pour qu'on puisse continuer à prospérer.

460 Comme je vous dis, quand un territoire a trois créneaux de développement, si on retire d'une partie du territoire... des possibilités de développement économique sur une partie du territoire, il faut compenser. Puis je pense que le parc national pourrait nous amener à redynamiser un secteur qui est le récréotouristique, puis avec, justement, tout l'impact d'investissements de l'État, pour redynamiser ce secteur-là dans notre coin de pays. C'est carrément ça.

465 Parce que là, l'industrie forestière actuellement – on connaît tous la situation évidemment – l'industrie forestière actuellement traverse une dure période. Mais ça ne veut pas dire que dans un avenir rapproché que ce créneau-là ne reprendra pas de la vigueur. Sauf que si on réduit le territoire, on réduit le territoire accessible à l'exploitation forestière, il faut le remplacer par un autre créneau. Et puis dans ce cas ici, ce serait le récréotouristique.

470 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, c'est dans le but de favoriser la venue de gens qui viendraient pour des raisons de récréotourisme

475 **M. RÉGENT DUGAS :**

Il faut remplacer une industrie par une autre, en fait, pour maintenir ou même accroître le développement économique de la région.

480 **LA PRÉSIDENTE :**

Et puis la gestion, finalement, serait via la Sépaq?

485 **M. RÉGENT DUGAS :**

Bien, je pense que c'est bien reconnu ici au Québec. La gestion des parcs, ça revient à la Sépaq. Puis il y a un autre aspect, aussi, quand on parle de supervision du territoire. C'est que le statut d'aire protégée, finalement, le ministère nous propose, oui, de protéger du territoire, mais il ne propose pas de solution de protection... il ne propose pas de gouvernance, en fait.



490

De ce que j'entends depuis le début, il n'y aura pas d'investissement de l'État pour la protection du territoire pour un peu contrôler les utilisations du territoire. Oui, on protège la biodiversité, mais on ne met pas de moyens. On ne met pas de moyens du tout en place pour une protection adéquate, quant à nous.

495

Ça fait que c'est pour ça qu'il faut... pour nous, ce qu'on voit, c'est que pour assurer une protection adéquate de tout l'écosystème également, pas seulement la flore et la végétation, il y a aussi la faune, ça prend une protection complète, si on veut. Puis dans le cas d'un parc, bien, c'est une protection complète de la biodiversité.

500

**LA PRÉSIDENTE :**

Comment entrevoyez-vous que les services écologiques rendus par une réserve aquatique le seraient plus via un parc national géré par la Sépaq?

505

**M. RÉGENT DUGAS :**

Dans le cas d'un parc national, c'est qu'on protège également la faune. Dans le cas d'une réserve de biodiversité, on s'attaque... évidemment, on protège la flore et le végétal, mais on ne protège pas la faune.

510

Puis il y a l'autre aspect aussi qu'on a mentionné tantôt. Du long de la rivière Dumoine, il y a énormément de sites archéologiques. Et actuellement, il n'y a aucun statut de protection adéquat pour ces sites-là, quant à nous. Des sites qui sont plus ou moins connus, mais il reste qu'actuellement, il n'y aucune mesure de protection pour ces sites-là.

515

Puis ce n'est pas avec la gouvernance actuelle qu'il va y avoir une protection supplémentaire pour ces sites-là. En tout cas, on ne l'entrevoit pas. On n'en a pas aucune idée. Il n'y a rien qui nous a été présenté de la part du ministère, le promoteur, pour s'assurer d'une protection et d'une utilisation, également, de la rivière Dumoine, qui est quand même le joyau de l'aire protégée. Actuellement, il n'y a aucun indice sur de quelle façon cette rivière-là va être bien gérée et bien protégée.

520

525

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

530

Bien, pour continuer dans le même esprit, est-ce que vous avez une... quand vous dites : « On pense qu'un parc national nous amènerait une plus grande notoriété », est-ce que vous avez une étude de marché ou quelque chose qui vous permet de quantifier le gain que vous auriez d'un statut de parc national par rapport à ce que vous auriez perdu en territoire forestier, et cetera?

535

**M. RÉGENT DUGAS :**

Nous, à la MRC de Pontiac, puis je pense qu'on a aussi... on n'a pas d'étude précise pour le territoire de la Dumoine. Par contre, à quelques 50 ou 100 kilomètres au sud du bassin versant de la rivière Dumoine se trouve le parc Algonquin en Ontario.

540

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui.

545

**M. RÉGENT DUGAS :**

550

Le parc Algonquin, c'est un parc qui est surutilisé. Autrement dit, il y a une demande pour l'utilisation de ce territoire-là qui... la demande excède l'offre, finalement. Donc, il y a une offre limitée. Et qu'est-ce qui attire autant de gens dans le parc Algonquin, c'est le réseau aquatique, c'est le canotage, le camping sauvage et tout ça. C'est des choses qui pourraient facilement être offertes dans une structure bien... de façon structurée, qui pourraient facilement être offertes dans le bassin versant de la rivière Dumoine.

555

Ça fait qu'on pense que la rivière Dumoine pourrait être complémentaire aux activités du parc Algonquin. Puis on pourrait facilement, avec l'outil de promotion qui est un parc national, attirer une bonne partie de la clientèle qui s'en va vers le parc Algonquin.

On est bien situé. La rivière Dumoine est quand même à une très belle distance du bassin de population qui est dans la région d'Ottawa, Ottawa, Gatineau. Après ça, il y a Toronto qui n'est quand même pas si éloignée que ça. Donc, il y a un potentiel récréotouristique important avec des bons outils de promotion, qui est le parc national.

560 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Par ailleurs, on ne traverse pas la rivière des Outaouais n'importe où. Et puis vous proposez la mise en place d'infrastructures d'accueil à Rapides-des-Joachims, qui est relié ni à l'Outaouais ni au Témiscamingue par la route, vous proposez un lien routier. Est-ce qu'à votre connaissance c'est quelque chose qui est dans les plans du MTQ? C'est quelque chose... qui prendrait ça en charge? Bien, ça serait comme une condition nécessaire à l'obtention du statut?

**M. RÉGENT DUGAS :**

570 Actuellement, Rapides-des-Joachims est relié par la Transcanadienne, la 17. C'est la route...

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

575 Oui. Mais pas du côté...

**M. RÉGENT DUGAS :**

Donc, il y a un lien par l'Ontario.

580

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui, c'est ça.

585 **M. RÉGENT DUGAS :**

Ça fait que ce n'est pas un problème d'accès par Rapides-des-Joachims, évidemment. Parce que le territoire est fortement utilisé actuellement et est accessible par Rapides-des-Joachims.

590

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

595

**M. RÉGENT DUGAS :**

Le lien qu'on veut faire par Sheenboro, qui relierait par le côté québécois, c'est tout simplement pour un lien direct, côté québécois, aux infrastructures du parc. Mais ce n'est pas une condition essentielle au moment pour avoir accès au parc.

600

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est votre proposition à vous. Ce n'est pas quelque chose qui est dans la mire du MTQ, par exemple.

605

**M. RÉGENT DUGAS :**

Ça fait quand même partie d'une stratégie MRC Pontiac, évidemment, mais on n'a pas eu de discussion encore avec le ministère des Transports, évidemment, pour prendre en charge un réseau routier semblable.

610

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

615

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Dans le même ordre d'idées, on n'en a pas parlé, mais on parle autour du statut provisoire, du statut définitif de parc. Avez-vous une échéance? Vous nous dites que c'est du long terme, voyez-vous quelque part dans le temps ou tout ça aboutirait?

620

**M. RAYMOND DUROCHER :**

Dans le début de nos discussions, on parlait dans un délai de temps, au moins qu'on connaisse une vérité dans les cinq premières années après que la recommandation est donnée.

625

630

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Dans votre mémoire, aussi, vous mentionnez, juste pour faire un complément, que les rivières Coulonge, Coulonge Est et Noire devraient être incluses aussi dans le réseau. Est-ce que ça correspond aux propositions que vous avez faites dans votre mémoire au ministère lors de la consultation régionale de l'automne passé?

635

**M. RÉGENT DUGAS :**

Oui, exact. La position de la MRC, depuis... c'est sûr que nous, on favorise évidemment la protection des couloirs de la rivière Noire et Coulonge également. Et je pense que là-dessus, le MDDEFP est assez d'accord avec la protection des autres rivières. C'est aussi une proposition du ministère. Donc nous, on est en appui à cet élément-là, la protection des trois rivières principales sur le territoire de la MRC de Pontiac.

640

645

Évidemment, le statut proposé, rivière Noire et rivière Coulonge, ça serait plus... le statut de protection de la biodiversité tel que proposé nous convient. On ne veut pas le contester à ce moment-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

650

Quand vous dites dans votre mémoire que la création d'un parc national dans le bassin versant de la Dumoine assurerait la conservation, comment est-ce qu'un parc national le ferait mieux que la réserve aquatique? Là, on parle du bassin de drainage de la rivière Dumoine. Parce qu'aussi, vous dites que les limites d'un parc national ne seraient pas exactement la même chose qu'une réserve aquatique.

655

Alors, au niveau du bassin de drainage, lequel des deux protégerait mieux le bassin de drainage? C'est la première partie de ma question, puis la deuxième partie de ma question ça serait : comment est-ce qu'on en arriverait dans la transition avec les zones qui feraient partie d'une réserve aquatique et que, dans un parc national, ne seraient pas incluses ou vice versa?

660

665 **M. RÉGENT DUGAS :**

Oui, je pense que c'est une notion de localisation du territoire. On parle du bassin versant de la rivière Dumoine, évidemment. Tantôt, on faisait référence à un zonage. Évidemment, ça ne serait peut-être pas nécessairement que l'ensemble du bassin versant devienne un parc national, mais ça serait par zonage. Il y aurait des zones de protection de la biodiversité, d'autres zones de protection plus intensive qui est un parc national, et il pourrait y avoir même d'autres statuts d'aire protégée – de statut de niveau 4, exemple – de protection de la faune ou d'autres statuts qui pourraient s'ajouter à l'intérieur même du bassin. Parce que le territoire proposé, ce n'est pas l'ensemble du bassin versant, c'est une partie seulement.

675 Donc, au niveau du découpage, c'est quelque chose qui pourrait être discuté, évidemment, par la suite. Sauf que quand on revient encore au niveau de protection, plus qu'on avance vers un parc national ou une réserve écologique, le niveau de protection est supérieur.

680 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous mentionnez dans votre mémoire que les utilisateurs vous ont mentionné, lors des consultations publiques, que leurs droits et leurs pratiques devraient être maintenus, mais aussi que les pertes subies soient compensées. Et puis la MRC de Pontiac a voté en faveur d'un parc national. Cette compensation-là dont on parle, est-ce que c'est une compensation territoriale? On parle des pourvoyeurs, là?

**M. RÉGENT DUGAS :**

690 On parle des pourvoyeurs, mais on parle également de l'industrie forestière qui a énormément investi dans le territoire. On s'entend que le territoire proposé, c'est pas un territoire qui est vierge, là. Il y a déjà eu des aménagements forestiers, il y a déjà eu des routes de construites, il y a déjà des infrastructures qui ont été financées par l'industrie forestière, puis il y a aussi, également, cette perte de volume de bois là disponible pour l'industrie forestière.

695 Je pense que c'est l'industrie forestière qui devra évidemment s'adresser au gouvernement, si ce n'est pas déjà le cas, pour obtenir des compensations financières pour la perte de ces territoires-là. Mais sauf, ça a été mentionné lors des rencontres qu'on a eues, publiques, l'industrie forestière faisait valoir ce point-là. Et eux, ils demandent une compensation

700

pour la perte de territoire, c'est évident. Parce qu'il y a une perte également économique, pour les industries forestières, importante.

**LA PRÉSIDENTE :**

705

Donc, c'est une compensation financière?

**M. RÉGENT DUGAS :**

Exact.

710

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Pas nécessairement en territoires?

715

**M. RÉGENT DUGAS :**

Bien, en territoire, c'est embêtant, parce que le territoire, évidemment, on ne peut pas en ajouter. On enlève un hectare, on ne peut pas le compenser ailleurs – un hectare soustrait, c'est un hectare soustrait – pour des activités commerciales et industrielles.

720

**LA PRÉSIDENTE :**

Au niveau du statut de parc national, est-ce que vous envisageriez... tantôt on a parlé qu'un côté de la rivière pourrait être parc national, l'autre côté réserve aquatique, est-ce que ça pourrait être tout le même statut, mais un statut genre hybride?

725

**M. RÉGENT DUGAS :**

Raymond?

730

**M. RAYMOND DUROCHER :**

Je ne sais pas qu'est-ce que mes collègues vont dire, là. Un statut hybride, définitivement, si on peut avoir un aspect économique qu'on peut ressentir sur le territoire, tant mieux.

735 L'autre chose, quand on parle de parc national, dans le fond, de la région, c'est simple.  
Parce qu'avec un parc national, les infrastructures sont en place. Il y a du personnel sur le  
territoire. Il y a un suivi journalier. Puis l'avantage, quand on parle pour les générations futures,  
l'avantage c'est qu'un parc national ou un parc aussi simple comme... on peut collaborer avec le  
740 parc Algonquin, il a une mission éducative. Parce que les gens qui sont là, ils apprennent des  
choses.

Tandis que juste une réserve, ou une aire protégée, tant qu'il n'y a pas personne qui  
connaît le territoire, qui les accompagne, ça reste là. Tandis que le parc, c'est une valeur rajoutée  
à quelque chose qu'on veut vraiment protéger. Puis c'est là que... certainement qu'on va trouver, il  
745 faut trouver des solutions puis il va y avoir des compromis à faire dans la démarche. De là, le jeu,  
l'importance, pour la MRC du Pontiac, parce que définitivement, avec les nombreuses crises  
qu'on connaît puis tout qu'est-ce qui nous tombe sur la tête depuis les derniers 25 ans dans la  
MRC du Pontiac, c'est difficile diversifier notre économie. On est chanceux, parce qu'il y a des  
gens qui appuient notre diversification.

750 Donc, il ne faut pas diversifier seulement pour dire qu'on diversifie. Il y a un coût à une  
diversification. L'impact économique qu'on peut en ressortir pour les générations futures, c'est  
encore plus important. Parce que la problématique, on la connaît, puis il faut se sortir de ce  
marasme économique qu'on connaît depuis les 25 dernières années avec tout ce qui nous tombe  
755 sur la tête, parce que là, on vit les séquelles. C'est une perte de démographie, des choses de  
même.

760 Les ceux qui demeurent sur le territoire actuellement tiennent le milieu à cœur. Ils ne  
veulent pas le voir s'éteindre. Ils ne veulent pas le voir pris par quelqu'un d'autre, géré par  
quelqu'un d'autre, puis que la retombée, que ça va juste être des dictons dans un livre. On veut  
avoir quelque chose que, moi, comme simple petit politicien d'un monde rural et comme père de  
famille, je veux être capable de dire à mes petits enfants : « C'est une démarche qu'on a faite  
pour notre futur. »

765 C'est ça la vision des 18 élus à la MRC du Pontiac. Parce qu'on a trop donné souvent  
avantage aux autres sans se protéger nous-mêmes. C'est ça qu'on regarde. Définitivement qu'on  
peut trouver des solutions. Je le sais qu'on peut rencontrer un scénario économique, une  
surveillance continue du territoire, avoir une mission éducative. L'objectif est obtenu au niveau de  
la MRC du Pontiac. C'est ça qu'on regarde, Madame la présidente.



770

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

775

Bien, vous allez trouver qu'on insiste lourdement puis qu'on revient souvent, mais dans le fond, tout ça se résume à trouver un compromis avec vos voisins, ce que vous venez de mentionner, que vous n'aimez pas ça que vos choses soient gérées par les autres. Vos voisins disent : bon, bien, la limite de la MRC est du côté est de la Dumoine, ça fait que si on a un statut hybride, deux tables d'harmonisation, c'est comme : bienvenue à la moitié de parc national. Quelque part, ça ne marche pas. Il faut trouver un outil pour se sortir de...

780

**M. RAYMOND DUROCHER :**

785

Bien, définitivement, on a un dialogue plus approfondi qu'on doit faire avec nos collègues de la MRC Abitibi-Témiscamingue. Définitivement qu'on a des dialogues à faire. Par expérience, dans les dernières 20 années, je pense que les deux MRC se ressemblent beaucoup, puis un compromis se trouve facilement. Je suis convaincu.

790

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez regardé l'ensemble des propositions, des réserves qui sont dans l'Abitibi-Témiscamingue ou vous avez juste regardé la Dumoine? Votre présentation est surtout pour la Dumoine.

795

**M. RAYMOND DUROCHER :**

Sur la Dumoine. On s'est limité sur la Dumoine.

800

**LA PRÉSIDENTE :**

La Dumoine? Très bien, merci. Alors, ça va, on vous remercie beaucoup, Monsieur le maire, Monsieur le directeur de l'aménagement pour votre présentation.

**M. RAYMOND DUROCHER :**

Merci beaucoup.

805

**M. RÉGENT DUGAS :**

Merci.

810

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'appelle maintenant monsieur John McDonnell pour le mémoire de la Société pour la nature et les parcs du Canada. Bonjour!

815

**M. JOHN MCDONNELL :**

Avant de commencer, j'aimerais juste introduire mon collègue Jay Morrison qui est membre de notre conseil d'administration à la SNAP.

820

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, James...

825

**M. JOHN MCDONNELL:**

Jay.

830

**LA PRÉSIDENTE :**

Jay Morrison.

835

**M. JOHN MCDONNELL :**

J-A-Y Morrison.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Thank you.

840 **M. JOHN MCDONNELL :**

Donc, c'est ça, nous allons commencer. Je vais juste prendre quelques instants pour vous parler brièvement de la SNAP, la Société pour la nature et les parcs du Canada.

845 Nous sommes un organisme national des conservations. Nous avons 13 sections régionales à travers le Canada et un bureau national à Ottawa, et dans les 13 sections on retrouve la section Vallée d'Outaouais. Je travaille surtout dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, donc tant au Québec qu'en Ontario.

850 Et puis notre objectif premier c'est l'établissement de nouvelles aires protégées, la pleine gestion des aires protégées existantes et aussi de veiller à ce que les espèces puissent se propager à travers le paysage. Également, on a un volet d'éducation au public, dans le cadre de nos campagnes de conservation.

855 Donc, nous avons regardé l'ensemble des propositions d'aires protégées pour la région. C'est certain que nous allons nous concentrer surtout sur la proposition de la rivière Dumoine, mais je vais quand même toucher sur les sept autres propositions.

860 Donc, au niveau des quatre réserves de biodiversité à Senneterre, nous sommes d'avis que la nature rapprochée des quatre sites fait en sorte qu'on assure quand même une bonne protection de la biodiversité, et il y a quand même un grand potentiel de connectivité entre les quatre sites.

865 Cependant, la proposition de réserve de biodiversité des Dunes-de-la-rivière-Attic présente quelques problématiques, surtout au niveau du maintien de la diversité biologique, car il y a des activités industrielles aux abords du site, et puis aussi... surtout lorsqu'on considère que c'est un milieu assez rare, donc des dunes. Ça fait que nous recommandons l'ajout de superficie vers le nord-est, soit vers le lac Fallon, afin d'augmenter la superficie totale à au moins 125 km<sup>2</sup>, soit vers le minimum requis pour une réserve de biodiversité, à notre avis.

870 Au niveau du projet au lac Parent, nous félicitons le ministère de cette proposition. Nous sommes d'avis que la superficie est les ajouts que le ministère propose vont bien protéger la biodiversité. C'est certain que c'est bien de voir à étendre l'aire protégée vers l'est, surtout vers

875 les lacs Lecompte et Crochet, dans l'optique de faire une connexion vers l'aire protégée du lac Wetetnagami.

880 Quant à l'aire protégée du lac Wetetnagami, nous sommes d'avis que la forme longiligne et étroite de l'aire protégée n'est pas optimale pour la conservation, et vu que plusieurs secteurs présentant des caractéristiques assez intéressantes ont été exclus des limites de l'aire protégée, on recommande d'étudier la possibilité d'y apporter les modifications et des ajouts, en plus que ceux que le ministère avait déjà proposés, surtout les ajouts vers le nord pourraient augmenter le design et voir à faire des ajouts au sud-est vers le lac Maricourt ainsi que l'aire protégée du lac Saint-Cyr, puis tout ça dans l'optique de mieux connecter le paysage.

885 Et puis malgré un certain manque d'intégrité écologique au niveau du projet du lac Saint-Cyr, nous recommandons qu'il y ait quelques ajouts aussi à ce niveau-là, surtout vers le sud, vers les lacs Dumont et Pascagama.

890 Quant aux trois réserves de biodiversité du sud, donc Wanaki, ruisseau Serpent et Maganasipi, en général nous sommes d'avis que les trois sites sont de superficie trop petite pour protéger la biodiversité de la région. Surtout si on regarde le projet de Wanaki, il y a une possibilité de faire des connexions avec le projet de la rivière Dumoine et puis de protéger un autre qui vient entre les forêts de la Vallée de l'Outaouais et le parc Algonquin en Ontario. Donc, avec la connexion vers la Dumoine, ça pourrait se faire.

895 Au niveau du ruisseau Serpent, nous recommandons, encore une fois, un nouveau design qui assurerait la conservation des basses collines, tout en protégeant la rive nord de la rivière des Outaouais, afin de faire une connexion le long de la rivière des Outaouais vers le projet de la rivière Maganasipi. Et puis, finalement, notre recommandation pour ce projet-là c'est que ça soit 900 d'au moins 250 km<sup>2</sup> pour bien protéger tous les éléments du territoire.

905 Et puis au niveau du projet de la vallée de la rivière Maganasipi comme tel, nous recommandons que d'autres ajouts soient envisagés, surtout dans le but de protéger la rivière, la rive nord de la rivière des Outaouais, et aussi pour faire une connexion vers l'est, donc vers la rivière Dumoine. Et puis aussi, vers le nord, pour essayer le plus possible d'aller rejoindre les lacs Maganasipi et Restigo.

910           Donc, le gros de notre présentation va vraiment concerner le projet de la rivière Dumoine. Et puis nous aimerions en particulier, avec le projet de la rivière Dumoine, essayer d'amener... notre recommandation c'est que dans l'élaboration du projet d'aires protégées, on doit aller au-delà de la représentativité, le modèle de protéger des espèces relativement petites qui représentent une région spécifique, mais plutôt voir à protéger des grandes aires protégées qui sont interconnectées les unes aux autres. Et puis avec la Dumoine, on a la possibilité de faire quelque chose de très bien à ce niveau-là.

915           Mais avant d'aller trop loin là-dedans, nous croyons aussi que les aires protégées, on parle beaucoup de protéger la biodiversité puis les éléments naturels, mais en même temps, je crois qu'avec la rivière Dumoine, il y aussi un volet culturel qui pourrait être protégé ici aussi, surtout les éléments des communautés des Premières Nations, mais aussi, la Dumoine a été un peu un point de rencontre entre les Premières Nations, les Français et les Anglais, et on voit aussi les vestiges de l'industrie forestière. Donc, au niveau de l'éducation et de la sensibilisation à l'histoire et à l'évolution de la région, je crois qu'il y a quelque chose d'intéressant qui pourrait être fait ici.

920           Mais c'est sûr que nous, nos grandes préoccupations, ici, sont vraiment que l'aire protégée de la rivière Dumoine, on a beaucoup de potentiel pour adresser des grandes problématiques qu'on voit dans notre société aujourd'hui, dont les changements climatiques, des menaces à la biodiversité et puis également, le développement de la région, le développement économique.

925           Au niveau de la connectivité puis des changements climatiques, le bassin de la rivière Dumoine se trouve à un endroit assez stratégique dans l'est de l'Amérique du Nord. On voit sur la carte ici, que le territoire se trouve juste au nord du parc Algonquin en Ontario. Et puis nous, à la SNAP, on a développé le projet, le lien algonquin aux Adirondacks, qui vise à relier ces deux grands parcs par le biais d'aires protégées qui agissent un peu comme des pas chinois, qui permettent aux espèces de traverser le paysage.

930           D'ailleurs, nous travaillons surtout dans le sud de la région, à voir l'installation de traverses pour la faune sur la route 401 en Ontario. Et puis à s'assurer que les projets routiers en Ontario, comme le jumelage de la route 7, qu'on prend les mesures pour permettre à la faune de traverser. Et puis il y a eu quand même quelques exemples d'espèces qui ont fait le trajet entre le parc des Adirondacks et le parc Algonquin.

945 Donc, le projet de la rivière Dumoine nous permet d'étendre le concept algonquin aux Adirondacks, à la forêt boréale. Et c'est vraiment le seul endroit dans l'est de l'Amérique du Nord, où est-ce que c'est possible d'avoir un lien de ce type. Et pour ce faire, il faut que le territoire de l'aire protégée de la rivière Dumoine soit de superficie assez importante pour que les espèces puissent... que le corridor soit assez large pour que les espèces puissent... qu'il y ait du mouvement dans le corridor.

950 Donc, et puis on sait qu'il y a quand même plusieurs recherches qui ont été faites au niveau de l'adaptation aux changements climatiques qui indiquent qu'une des meilleures façons de protéger la biodiversité, c'est des grandes aires protégées et des grandes aires protégées qui sont interconnectées les unes aux autres.

955 Une autre raison pour laquelle nous croyons que la Dumoine, le territoire de la Dumoine doit être agrandi, c'est qu'on retrouve quand même plusieurs peuplements intacts, dont des forêts matures. C'est certain que la région a subi des perturbations humaines au fil du temps. Il y a eu des coupes forestières au début du siècle, mais c'est sûr, la forêt s'est remise. Et puis nous, à la SNAP, nous sommes d'avis que ce n'est pas nécessaire que le territoire soit vierge pour en faire une aire protégée. Notre vision c'est vraiment la connectivité et s'assurer qu'on protège des  
960 grands territoires.

965 Donc ici, à Dumoine, on a quand même des forêts matures dans le bassin versant. Les forêts matures, on sait que c'est des endroits qui abritent une très grande diversité biologique, tant au niveau des plantes ainsi que des espèces animales. On trouve plusieurs espèces menacées ou vulnérables, et aussi c'est vraiment la seule grande rivière dans le sud du Québec qui n'a pas de barrage. C'est le seul tributaire de la rivière des Outaouais au Québec, sans barrage. Donc, juste là, il y a quand même quelque chose d'assez intéressant à conserver.

970 Notre vision là-dedans, finalement, on recommande que l'aire protégée, la superficie soit augmentée considérablement, à au moins 3 160 km<sup>2</sup>. Donc, ceci représente environ les deux tiers du bassin versant. Puis ceci assurerait la protection des cours d'eau qui se jettent dans la rivière Dumoine. Le nouveau design favoriserait la connectivité surtout au nord-sud, mais aussi une connectivité vers l'est, le bassin versant de la rivière Noire, et vers l'ouest, vers le bassin versant de la rivière Kipawa, ainsi qu'un développement économique et le potentiel  
975 récréotouristique.

980 Ici, j'ai quelques... on vous a déjà transmis notre carte, mais ici il y a quelques photos de notre carte. Donc, ici, on voit des endroits où est-ce que le design doit être amélioré. La ligne rouge, bien brun-rouge, représente les limites actuelles. Et puis dans le secteur ici, on voit que la largeur de l'aire protégée se trouve à être à peine deux kilomètres. Donc, c'est très petit. C'est vraiment un embouteillage assez important.

985 Et puis on voit aussi à cet endroit-là que d'importants massifs de vieilles forêts ont été exclus de l'aire protégée. Et vu la rareté des forêts anciennes, des forêts matures, nous croyons que ces sites-là doivent être protégés.

990 Donc, à ce niveau ici, on recommande que l'aire protégée, la largeur comme telle soit agrandie pour favoriser le déplacement des espèces, mais aussi pour protéger les forêts anciennes.

995 À plusieurs endroits, on retrouve des paysages intacts. Nos données ici viennent d'un organisme qui s'appelle Global Forest Watch. Donc, c'est des paysages forestiers qui sont présentement intacts. C'est certain que par le passé, il y a sans doute eu des interventions. Mais encore là, nous croyons que les endroits qui ont subi très peu de perturbations devraient être protégés le plus possible.

1000 Encore une fois, au niveau des forêts matures, on retrouve quand même plusieurs endroits avec des forêts qui ont subi très peu de perturbations au fil des dernières années. Et puis comme j'ai déjà dit, c'est des endroits qui sont très riches au niveau de la biodiversité. Et on croit qu'ils devraient être protégés.

1005 Pour nous, le plus important, c'est vraiment d'assurer la protection des connexions. Donc ici, on voit une connexion proposée entre le bassin versant de la rivière Dumoine et un territoire vers l'ouest, vers le bassin versant de la rivière Kipawa, et nous croyons qu'on doit assurer des liens entre – comme j'ai déjà dit – le bassin versant de la rivière Noire ainsi que la rivière Kipawa.

1010 La protection des sources c'est quelque chose qui nous tient à cœur, parce que la proposition actuelle du ministère protège le bassin versant immédiat de la rivière Dumoine, mais les autres têtes de tous les cours d'eau qui se jettent dans la rivière comme telle, eux ne le sont pas protégés.

1015 Donc, on peut imaginer que les activités industrielles dans le restant du bassin versant à l'extérieur de l'aire protégée vont avoir un impact sur la qualité de l'eau de la rivière Dumoine comme telle. Donc, nous croyons que dans la mesure du possible, les cours d'eau qui se jettent dans la rivière Dumoine doivent eux aussi être protégés.

1020 Et puis on a quand même une opportunité assez intéressante avec la rivière Dumoine, le bassin versant de la rivière Dumoine, pour faire des zones tampons autour d'aires protégées existantes. Ici, on voit deux réserves écologiques le long de la rivière des Outaouais. Les réserves écologiques sont de superficie assez restreinte et puis nous croyons que si on prenait, si on apportait l'aire protégée de la rivière Dumoine pour faire une zone tampon, on protégerait encore plus les valeurs des deux réserves écologiques. Ainsi que protéger une partie de la rive nord de la rivière des Outaouais.

1025 La rivière des Outaouais comme telle, il y a quand même quelques aires protégées le long de la rivière des Outaouais, mais surtout dans ce secteur ici, on retrouve un secteur de forêts assez intactes qui, d'après nous, devraient être protégées aussi.

1030 Ceci fait un peu un effet d'entonnoir, si vous voulez, à la base de l'aire protégée, qui permettait aux espèces, un peu, de capter les espèces puis les diriger vers le nord, surtout avec la présence du parc provincial Driftwood sur le côté ontarien et puis, encore, le parc Algonquin qui n'est pas très loin.

1035 Et puis au niveau du potentiel récréotouristique, il y a quand même un grand potentiel dans le bassin versant de la rivière Dumoine. C'est déjà très bien connu au niveau de la descente de rivière, donc pour l'eau vive, mais il y a également un grand potentiel, surtout dans la section ouest du bassin versant, pour des circuits de canot en eau plutôt calme. Donc, un peu qu'est-ce qu'on retrouve dans le parc Algonquin.

1040 Donc, en protégeant ces territoires-là, nous croyons qu'il y a un grand potentiel pour le développement d'activités récréotouristiques, que ce soit des circuits de canot ou encore, en hiver, des circuits de ski ou de raquette. Et puis comme on l'a déjà dit, le parc Algonquin reçoit beaucoup de visiteurs, à tel point qu'il y a une saturation qui se fait. Et puis vu la proximité du bassin versant de la rivière Dumoine au parc Algonquin, on recommande au ministère de travailler de près avec les autorités de l'Ontario, afin de voir à arrimer un peu le potentiel de la région au complet. Parce que je trouve qu'on a tendance à regarder aux projets d'aires protégées, soit par

1045



région administrative ou par MRC, mais on a tendance à oublier que juste l'autre bord de la rivière, en Ontario, il y a des aires protégées où il y a un potentiel pour faire des liens.

1050 Et puis avec le projet de la rivière Dumoine, ce n'est pas juste faire des liens avec l'Ontario, mais on peut étendre ce lien-là jusqu'aux États-Unis et jusque dans la forêt boréale. Donc, c'est très important de regarder à travailler avec les provinces avoisinantes.

1055 Et c'est sûr que notre message, s'il y a une chose qu'on veut qui soit retenue de notre présentation, c'est qu'on doit aller au-delà d'un modèle de représentativité, et plutôt de voir à un modèle de connectivité. On se retrouve dans une période de changements climatiques, et puis les espèces vont devoir se déplacer dans le but de se maintenir. Et puis la meilleure façon pour faire ça, c'est un réseau d'aires protégées, mais non seulement un réseau d'aires protégées, mais un réseau d'aires protégées qui est interconnecté.

1060 Et puis la Dumoine, c'est un élément clé pour la connectivité dans l'Amérique du Nord. Et puis c'est un corridor unique. Et puis au niveau de la conservation, je pense que c'est... il y a un très grand potentiel avec la rivière Dumoine. Donc, c'est ça.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur McDonnell. Avant d'aller dans les questions, pourriez-vous me préciser, votre organisme, c'est une société à but non lucratif? Qui vous donne le financement?

1070 **M. JOHN MCDONNELL :**

1075 C'est ça, nous sommes un organisme à but non lucratif. Notre financement provient surtout de nos membres. Nous avons environ 3 000 membres et partisans à la section Vallée de l'Outaouais, et puis notre financement provient également d'une sélection de fondations privées ou encore d'organismes comme Mountain Equipment Co-op ou de Power Corporation à Montréal, qui voient un intérêt à la conservation de la nature.

**LA PRÉSIDENTE :**

1080 D'accord. Dans votre mémoire à la page 3, vous dites que la SNAP propose que la majorité des infrastructures d'accueil telles que pavillon d'interprétation, centre administratif, et cetera soient situées à Rapides-des-Joachims. Maintenant, vous êtes conscients que dans le contexte d'une réserve aquatique, il n'y pas d'infrastructure d'accueil. Il n'y a pas d'infrastructure.

1085 Donc, à travers votre mémoire, il y a plusieurs allusions de ce genre-là. Est-ce que vous faites, donc, un lien avec le mémoire précédent pour la rivière Dumoine d'aller dans la direction d'un parc national?

**M. JOHN MCDONNELL :**

1090 Bien, au niveau des infrastructures, ce n'est pas juste les infrastructures de parc, mais ça serait de voir au niveau des auberges et des choses comme ça, que ce soit localisé à l'extérieur de l'aire protégée et non dans l'aire protégée. Ça fait qu'à ce niveau-là, c'est ça.

1095 C'est certain qu'à la SNAP, nous croyons que le statut de réserve aquatique va protéger... c'est suffisant pour protéger les valeurs qui nous tiennent à cœur. Il n'y aurait pas d'activité industrielle, qui est notre préoccupation la plus importante, c'est qu'il n'y ait pas d'activités minières, forestières ou de développement d'énergie.

1100 C'est certain que la réserve aquatique, c'est une catégorie 3 au niveau des aires protégées, et un parc national pourrait apporter un niveau de protection un peu plus élevé, mais nous croyons que c'est une décision qui doit se prendre en région. Je pense que vu la complexité du territoire avec la présence de trois MRC, deux régions, les ZECS, les pourvoiries et tous les autres utilisateurs, il doit y avoir des discussions en région, donc, nous, on n'est pas prêts à prendre position à ce niveau-là.

**M. JAY MORRISON :**

1110 Si je peux ajouter, on n'a pas aucune objection à un parc national.

**LA PRÉSIDENTE :**

1115 O.K.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1120 Mais en même temps, quelque part plus loin dans le mémoire, vous préconisez que la villégiature demeure. Donc ça, c'est comme prendre position quand même un peu, puis éventuellement reconnaître ce que vous avez dit tantôt, Monsieur McDonnell, que le statut de réserve aquatique suffirait.

**M. JOHN MCDONNELL :**

1125 C'est certain qu'au niveau de la villégiature, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas qu'il y en ait plus. Je veux dire, qu'est-ce qu'il y a là, il ne faut pas qu'il y ait de nouveaux baux, je veux dire, ou que... c'est ça.

1130 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

O.K. Quelques questions de clarification. Et puis on va y aller avec le mémoire. À la page 6 vous mentionnez à la fin du premier paragraphe : « De même que les petits barrages que l'on retrouve sur la rivière Filgegrand devront être retirés. » Savez-vous à quoi sont utilisés ces petits barrages?

**M. JOHN MCDONNELL :**

1140 D'après nous, c'est un peu les vestiges de l'industrie forestière. Ça sert surtout pour... c'est des barrages de contrôle.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1145 Régulation des niveaux d'eau.

**M. JOHN MCDONNELL :**

Oui. Il n'y a pas de production d'énergie qui se fait à ces endroits-là.

1150 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1155 D'accord. À la page 7, quand vous dites que vous ne prenez pas position, mais vous avez des considérations à nous faire. Votre quatrième point où vous précisez : « Que la non-conformité aux normes FSC sur les territoires alloués à l'intérieur du bassin... » et cetera, je ne suis pas sûr de bien la comprendre cette proposition-là. Pouvez-vous essayer de m'aider à la clarifier?

**M. JOHN MCDONNELL :**

1160 Oui. Nous, comme le bassin versant, la superficie totale du bassin versant c'est environ 4 400 km<sup>2</sup>. Nous, notre proposition c'est d'en protéger environ 3 100 km<sup>2</sup>, et puis dans le restant du bassin versant, qui se trouve être à l'extérieur de l'aire protégée, on croit que les opérations forestières qui ont eu lieu là doivent être certifiées au moins FSC. Et puis que la non-conformité aux normes FSC sur les territoires qui se retrouvent dans le bassin versant, mais non dans l'aire protégée, mène à une perte de cette superficie-là aux industriels.

1165 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Donc, si ce n'est pas certifié, dans le fond, c'est comme si on le mettait dans la réserve, les industriels forestiers le perdent, là. Ils ne peuvent plus faire leurs opérations.

1170 **M. JOHN MCDONNELL :**

1175 C'est certain que, étant donné que, comme j'ai dit tantôt, étant donné que c'est un bassin versant et que les activités qui ont eu lieu dans les extrémités du bassin versant vont éventuellement impacter la rivière Dumoine comme telle, nous croyons que la norme FSC, c'est quand même très bien au niveau de la protection des cours d'eau et de la biodiversité, mais c'est ça, on souhaite au moins avoir la norme FSC.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1180

D'accord. Une question d'ordre général sur vos propositions d'agrandissement. Dans la partie inférieure du cours d'eau, vous avez des propositions assez importantes pour couvrir le bassin du côté ouest vers le Témiscamingue. Par contre, il y a une grande partie du bassin versant, en particulier, où le couloir est très étroit autour de la rivière où vous n'avez pas de proposition à l'est. Est-ce qu'il y a des raisons qui expliquent ça?

1185

**M. JOHN MCDONNELL :**

Dans un premier temps, le côté est, c'est peut-être un territoire un peu moins intact, surtout vers le sud. Et puis vers l'ouest, étant donné qu'il y a un réseau de lacs associés à la rivière Filgegrand, on croit qu'il existe un potentiel à cet endroit-là pour les activités récréotouristiques, comme les circuits de canots ou encore en hiver le ski de fond.

1190

Donc, c'est surtout pour cette raison-là qu'on a essayé de proposer un agrandissement de ce côté-là. Et puis en protégeant la rivière Filgegrand, qui est un tributaire assez important de la Dumoine, c'est un autre élément de protection, si vous voulez.

1195

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Moi, j'essaie juste de vivre avec vos différentes propositions. Par exemple, votre médaillon numéro 3, tantôt, où vous avez à peu près deux kilomètres de large, puis vous nous dites : « La connexion n'est pas efficace à cette largeur. » Bon, ça, c'est peut-être relatif, ça dépend peut-être des espèces ou c'est vraiment, pour vous, c'est un terme général, c'est trop étroit?

1200

**M. JOHN MCDONNELL :**

Pour nous c'est juste... c'est tout simplement trop étroit à ces endroits-là.

1205

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Même si on n'a pas, par exemple, d'espèces à grand domaine vital ou de...

1210

**M. JOHN MCDONNELL :**

1215

Pour nous, qu'est-ce qu'on veut vraiment avoir, c'est une connexion nord-sud et pour ce faire, il doit y avoir quand même une largeur assez importante. Parce qu'on s'entend, s'il y a des activités industrielles qui se réalisent jusqu'à la limite de l'aire protégée, les espèces vont vraiment avoir juste le couloir qui est protégé. Et puis les embouteillages comme ça ne sont pas optimaux, disons, pour la connectivité surtout.

1220

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

1225

**LA PRÉSIDENTE :**

Par rapport à cela, vous dites que vous visez la connexion nord-sud. Cette connexion-là, elle peut se faire via des zones tampons ou bien donc, est-ce qu'elle doit se faire via des aires, des réserves, ou des aires qui ne seront spécifiquement pas touchées?

1230

**M. JOHN MCDONNELL :**

C'est certain qu'il y a des... je veux dire, des aires protégées c'est bien, étant donné qu'il n'y a pas d'activités industrielles qui se font, mais c'est certain que si... ça peut se faire également, la connectivité peut également se faire par des endroits où est-ce qu'il y a des interventions qui sont bien planifiées puis qui sont respectueuses du milieu.

1235

Mais c'est sûr que nous, notre proposition avec la Dumoine, c'est vraiment en lien avec sa position stratégique au nord du parc Algonquin, qui étend vraiment le lien algonquin aux Adirondacks jusqu'à la forêt boréale.

1240

Donc, étant donné qu'il y a déjà une ancre là, si vous voulez, avec le parc Algonquin au sud, puis au nord, il y a la réserve faunique de La Vérendrye aussi, donc pour faire le pont, on croit que c'est vraiment important que ce soit non seulement une plus grande superficie, mais quand même un niveau de protection d'au moins catégorie 3.

1245

**LA PRÉSIDENTE :**

1250

Donc, une connexion via un passage faunique ou un pont sur une autoroute ou une voie de chemin de fer, ce n'est pas suffisant pour vous, là.

**M. JOHN MCDONNELL :**

1255

Non. Je veux dire, c'est... c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1260

O.K. Vous dites également dans votre mémoire à la page 5 que vous proposez l'ajout d'une zone tampon d'un kilomètre dans le secteur nord-ouest, le long de la rive ouest du lac Dumoine – à peu près dans le milieu de la page. Ce chiffre-là d'un kilomètre, est-ce que c'est une norme que vous avez prise quelque part, scientifique, ou si ça vient de vous?

**M. JOHN MCDONNELL :**

1265

C'est une recommandation que nous avons faite. À certains endroits, on voit une zone d'environ 500 mètres, mais nous avons proposé cet ajout-là tout simplement pour s'assurer que l'ensemble du lac soit protégé.

1270

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1275

On va peut-être juste changer de place momentanément. J'aimerais comprendre pourquoi vous proposez d'agrandir les dunes de la rivière Attic vers le lac Fallon, alors que ce qu'on a vu dans la documentation de ce côté-là, l'empreinte humaine est très forte. Quel est l'intérêt de l'agrandissement dans cette direction-là?

1280

**M. JOHN MCDONNELL :**

1285

Nous, c'est surtout un intérêt de connectivité. C'est d'essayer le plus possible de faire des liens vers d'autres sites. Donc, c'est surtout dans cette optique-là.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1290

Parce que là, on a des coupures, on a la route, on a le train, on a un sentier de quatre roues, de Ski-doo.

**M. JOHN MCDONNELL :**

1295

Oui, c'est sûr que nous sommes familiers avec ces choses-là, mais en même temps, nous croyons que c'est quand même un milieu assez intéressant au niveau de la... pour la connectivité, encore là.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1300

Ce qui permettrait quand même d'assurer – comment on dirait ça? – un corridor physique fonctionnel pour les échanges entre les différents territoires?

**M. JOHN MCDONNELL :**

1305

Oui, c'est ça notre objectif.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1310

Ça va.

**LA PRÉSIDENTE :**

1315

Alors, on vous remercie beaucoup pour la présentation de votre mémoire.



**M. JOHN MCDONNELL :**

1320

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1325

Bon après-midi. Maintenant, madame Paula Dalgaard Armstrong.

**Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

1330

Hello, can you hear me? I am speaking for myself, not for an organization, but I am a member of the Board of Biodiversity Reserve.

**(INTERRUPTION DE L'ENREGISTREMENT)**

**Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

1335

Try again? Okay. As I was saying, I am trying to come as a scientist and a forest ecologist with training and experience in the forests of Québec and northern Ontario and the Clay Belt, and I am for six years on the Board of the Mont O'Brien Association, and representing planning and environmental protection on a local forced management panel. And that's enough about me.

1340

I'm going to speak mostly from my memoire, so I gave you both an extra copy. I'm very happy to be here and have this opportunity, and my emphasis is on these two separate pages. Basically, my first is about the importance of species, because these are biodiversity reserves. And the aquatic reserve is a biodiversity reserve also, of course; and my second emphasis is on connectivity, and I will have some suggestions in that part also.

1345

So I want to emphasize the purposes of protected areas is to protect biodiversity, and that is terribly important, and awareness of the importance has grown rapidly. And they are created to safeguard the habitats of numerous species using what they call the "coarse filter" approach of many species at the same time as more effective than in the 1970's or so; they thought more about individual species' protection. And of course, protected areas are inspired by the U.N. Convention on Biological Diversity that was signed by Québec and Canada.

1350

1355 So... but even when the “coarse filter” approach is used, parts of the landscape need to be prioritized for protection according to urgency. And for that, we need information, more information on species ranges and on threats to species. And at the moment, the Ministry of Environment protected area plans are based more on “representivity” where that’s repeated over and over again in the documents of geological zones, which they call “natural regions” and “physiographic units” as if they’re preserving samples of a landscape.

1360 The Ministry of Environment looks at forest types and so on and each geologic zone but they are not looking – hardly at all – about how many species’ survival is enhanced by protected areas in the zone that they are addressing.

1365 Protecting the same proportion, for example 8% of an area, of each geologic zone does not help the most species, I am proposing. The geological regions of Québec do not cover equal numbers of species, nor of threatened and endangered species, and their delimitations do not reflect biodiversity threats from development and climate change. Higher priority should be given to Southern Québec, especially to the Eastern Townships and the Ottawa River Plains, which are biodiversity hotspots, as you know by now, along with the hills and valleys and wetlands all bordering that area, and so the very south of the Dumoine would come into that. Even so, in the boreal forests of Québec, protection efforts are needed to focus on the requirements of several wide-ranging species, such as the woodland caribou, that are particularly sensitive to human activities, to roads and so on.

1375 So I took one northern species as an example, and I’m not an expert in animals, really. I am more of a plant person. But consider the wolverine that is native to Abitibi where there are seven of these preserves – not seven, I think it’s four – it used to range across most of Canada, and so I’m asking the question: will any of these 8 protected areas, in Abitibi-Témiscamingue, help to protect the wolverine which appears to be the most highly threatened mammal in Québec? Eastern Canada population is listed as “endangered” under the Canadian Species At Risk Act, and wolverines are fierce and far-ranging scavengers, so they are quite special that way.

1385 Trapping is probably still a threat to the species even though they aren’t supposed to be trapped, because if any show up at a trap and ravage another animal that is valuable that is being trapped, it’s a loss to the trapper. And so I have been told that they will shoot wolverines on site, probably that’s very rare now, and Dennis Blaedow here told me though that he, in the La Verendry Reserve a few years ago, saw at night a wolverine that had been hit by a truck. This is a

1390 few years ago, and he didn't know it was the most threatened mammal in Québec. So he didn't report it, and he didn't throw it in the back of the truck.

1395 So I pursued through this, and make the point that trapping is permitted in all 8 of these protected areas. The wolverines are a pinnacle of a trophic pyramid, because they've been scavengers on the pray of wolves, on caribou, and moose that wolves have killed, and suggested maybe we should think about one of these protected areas being designated as an ecological reserve in order to not have trapping and hunting, to give it a higher level protection for this, and probably other vulnerable species, some of which we may not even know about because we haven't had enough detailed study of the animal species in Québec.

1400 And similarly for the Dumoine Aquatic Reserve if it becomes a national park, that designation should aid the survival of more sensitive species, like the wolverine. You know there is a proposal to introduce wolverines from northern Ontario, but they question whether they could survive in Québec. So at the same time, having a national park would increase financial resources for the development of ecologically appropriate tourism. And that's something that we really need and hopefully it will happen.

1410 So the Ministry of Environment's 2012 Management Proposal, at the end, includes monitoring, and their proposal is first to produce a profile of the national environment, but they just say: "based on presently available data", so that's a quote from their document, and at the same time, it says that "little data is actually available on most species' ranges", and these ranges is a terribly important information. A profile based on both present data and a new baseline survey is needed. More funding of course is needed for that, so we have to push our representatives for that. The Ministry of Environment could enlist Flora Quebeca again in surveys, and with its own Faune Department, that has been restored to it, and it would also survey human use of the reserves, of course, as sort of a baseline review much needed at the start of monitoring.

1420 And then, my second emphasis is on connectivity, and I have a definition there, and I'll be glad to send this memoire to anybody who would like to or ask me by e-mail: "The extent to which movements of genes and propagules – pollen and seeds –, individuals, and populations are facilitated by the structure of the landscape." Both loss of habitat and fragmentation of the habitats are threats to the survival of species. The Québec government's planning and management of protected areas needs to give greater consideration to the connectivity of habitats. I just haven't seen enough of that yet in the report.

1425 And for example, it was impossible to understand, from reading the portrait, why in 2007  
and 2008, the Dumoine Aquatic Reserve delimitation was so narrow, pinched to about two  
kilometers wide at that one point – and you're probably aware of – in northwest of Lac Ingley.  
There doesn't appear to be any constraints due to mining claims in the most recent documents.  
So this is now a bottleneck to connectivity, and I think the Ministry intends to widen it there, but  
1430 even so, partly because maybe there wasn't collaboration with the Ministry of Natural Resources;  
there was road-building at the very edge right there, and logging between 2008 and the present.

1435 Now, awareness of the need for connectivity on the landscape has increased  
tremendously, and it is just in the past decade. And the Ecological Society of America – this the  
Rudnick reference which I'll be glad to send to anyone also – they did a great review of that. It was  
the theme of presentations at the Quebec Association of Biologists' Congress this year. The  
protected areas managers have suddenly become aware that the greater landscape is lacking in  
habitat connectivity, and the climate change can leave many species marooned on their  
biodiversity reserve.

1440 I have some suggestions about improving connectivity. Incorporating connectivity into  
protected areas planning requires characterization of focal species probably, and what their  
ranges are and how they can move and how their propagules can move, how fast plants can  
regenerate, move north or north-west with climate change, for example. The portrait done by the  
Ministry of Environment done in 2010 was vague and unsatisfactory concerning connectivity, and  
1445 Marc-André Bouchard admitted that and said they were limited by computer time and they will  
look for a better way to do it.

1450 So I have suggestions that studies and scenarios based on the movements of focal species  
and propagules can serve to estimate the landscape connectivity without requiring excessive  
computer time. Connections among the present biodiversity reserves for focal species need to be  
studied. Such findings should influence human interventions, including locations by the Ministry of  
Natural Resources of areas for intensive wood fibre production, of production areas; something  
that is coming up in the next year or two for public consultation.

1455 There was a notice in the local newspapers about two weeks ago about consultations on  
the PAFI tactic in English, but there are no public information sessions planned on that, and I'm  
going to be asking that they be held because this... there has to be better coordination on the  
whole landscape of the interventions that are done for logging and road-building with protected

1460 areas. There are Ministry of Natural Resources small protected areas governed by them, managed by them, and we don't see enough coordination and collaboration with the Ministry.

1465 There is a Climate Change Study right now being done started by Ouranos. It's related to the connectivity of protected areas and their vulnerability to climate change, in Gaspésie and Mauricie.

1470 Strategic additions on the borders of protected areas could be a means of coping with climate change in the future. Small, the small "refuges biologiques" should be retained within a few kilometers of biodiversity reserves, but on the East side of the Dumoine, eight of them have been removed.

1475 Protected corridors along rivers are recommended in the most recent broad studies by the Ecological Society of America as being the most resistant to climate change stress. But even though I say that, at the same time, we and the government, the government's local, regional and provincial and federal, we must take every action possible to reduce atmospheric emissions that are producing climate change.

So that's my memoire.

1480 **LA PRÉSIDENTE :**

Thank you. Relative to connectivity, if two kilometers is not wide enough, do you have a suggestion as to what would be wide enough?

1485 **Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

In the case of the Dumoine, I was referring to the Dumoine where it's very narrow there, even though in other places it can be of 50 kilometers wide or so; I would suggest a minimum of 10 or 15 kilometers would be wide for... to allow migration.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

Okay. Is this supported by any technical or scientific research or...

**Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

1495

There is a lot of research on that that I've read over the past twenty years or so, because I've been studying these topics for twenty years. I didn't bring them all together in this memoire because I wanted to keep it simple, but this study by Rudnick here, which I'll be happy to send it to you, published this year, 2012, it mentions some of those.

1500

**LA PRÉSIDENTE :**

And that is available? We can consult that?

1505

**Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

Yeah. Yeah.

**LA PRÉSIDENTE :**

1510

And what about the Ouranos study by Bélanger and Brassard, is that available?

**Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

1515

Well, what I read was just a description saying that's being started, doing an Internet search myself. Looking, because I've been watching, I've been studying, you know, from a distance, climate change research for 22 years, because when I was... in 1990 or so, when it started to become a topic and I watched, I read the Journal of Science, The Nature and Climate Change journals and during the period, the late 1990's especially, there were investments by fossil fuel companies in research trying to say that fossil fuels do not cause climate change, you know. They were trying to put... plant the idea in the mind of the public, that this is not something to worry about, not something to take action on. So I lived and studied all through that frustrating period, and you know, trying to convince people it was something to pay attention to. So, yes.

1520

**LA PRÉSIDENTE :**

1525

In this BAPE consultation, you have looked at the documents, do you have any specific recommendations regarding the connectivity of some of the proposed reserves?

**Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

1530

I haven't been at these seven biodiversity reserves. I have worked in, like I said, in the Clay Belt just on the Ontario side and I know what the forest is like. Yeah, it is sort of difficult because they have already been designated in 2007 or 2008 when maybe they weren't thinking as much about connectivity, but the point has been mentioned that using river corridors is important, and not limiting them to just one kilometer on either side, or like with the... 500 meters on either side. That is definitely something to use, but in terms of let's say enlarging the Dumoine Reserve, I would suggest adding a couple of corridors branching off to the side that can be also used for canoeing and for recreation and to support the economy, to increase connectivity towards the side.

1535

1540

But the Ministry of Natural Resources and our local regional commission on natural resources and our local panels, they need to pay attention to the need for connectivity as part of forest research resources use, logging and roads and so on, and I would suggest when some new larger roads are built, and they are going to be built, one particularly from east to west that will cross the Coulonge River and the Noire and the Dumoine, that very long bridges be built across them, extending a kilometer at least on either side on piers, so that animals and plants can pass under the bridges, and that that be done during the construction and enlargement phase of these roads and not as an afterthought 20 years from now, because... especially in view of climate change. This is urgent. This should be an urgent item on our agenda. If these roads, larger roads are built, and they will be, some parts of them, probably particularly where there are major rivers, should have very wide bridges that... what, would... they would be on piers a total of two kilometers. It's more expensive, but it needs to be done.

1545

1550

**LA PRÉSIDENTE :**

1555

Thank you. Thank you very much for...

**Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

1560

Okay. I'll send you that one major article.

**LA PRÉSIDENTE :**

1565

Yes. You can talk to Marie-Josée in the back to have that sent.

**Mme PAULA DALGAARD ARMSTRONG :**

1570

Okay, thank you.

**LA PRÉSIDENTE :**

1575

Thank you. At this point, we will take a break and come back at 15:35. Ten minutes.

**PAUSE**

1580

**LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons maintenant poursuivre avec le mémoire de monsieur Dennis Blaedow. Monsieur Dennis Blaedow d'Esprit Rafting/Pontiac Tourisme s'il vous plaît.

1585

**M. DENNIS BLAEDOW :**

I will just go right ahead, mine is really, really short. Most of everything that we want to say is being said by the rest of the group, and...

1590

**LA PRÉSIDENTE :**

Good afternoon.

1595

**M. DENNIS BLAEDOW :**

... and so I'd just like to express concerns about access and controlling access and improvement as well, because we are commercial canoe camping outfitters, and I speak for tourism in general, I guess. And the other thing that I would... well, that we would like to see,



1600 possibly, is some sort of a board set up to limit some of the access, because right now, with the  
whole media about the project, I am finding that the river is – just for a quote – ‘being loved to  
death’. There is so much canoe access and camping that I think that it’s destroying the integrity of  
the river.

1605 So I don’t want to stop it but I’d like to limit it like they do, say, in Algonquin Park, on  
Petawawa River and places like that.

**LA PRÉSIDENTE :**

1610 So what you are saying is that at the present time, there’s too much canoe access to the  
Dumoine River and you would like to see this access limited?

**M. DENNIS BLAEDOW :**

1615 Limited. And I’m suggesting to maybe make some sort of an ad hoc non-profit committee  
that maybe could maintain, and at least explore for future regulation of it.

**LA PRÉSIDENTE :**

1620 How would you see the access limited?

**M. DENNIS BLAEDOW :**

1625 Well, basically what they do, say, on the Petawawa River is they assign campsites, and the  
campsites, once the campsites are full, then access is limited, so that if that sort of system were  
set up, possibly it would control more the amount of people on the river at one time.

**LA PRÉSIDENTE :**

1630 You heard the previous presentations?

**M. DENNIS BLAEDOW :**

Some, yes. And I’m not so good in French, but...

**LA PRÉSIDENTE :**

1635

Okay. And an aquatic reserve gives free access. People who come by foot, they can bring their canoe and they have free access towards the river. So that would not be changed. However, if it were a national park, as some people here have suggested, the access is controlled but there is access given in exchange of a certain amount of money, but it is limited. So can I interpret your suggestion as being you prefer the second option for your particular concern?

1640

**M. DENNIS BLAEDOW :**

For sure. For sure. The other thing that I'd like to say, too, is I would really like to see some sort of access extended on to the Coulonge and the Noire as well, some sort of control, and that would be control away from forestry and mining and more of the recreotourism kind of... I would just like to propose recreotourism corridors on these other two rivers so that it could be again limited access but access maintained to protect the environment but also to protect the ability of people to use them.

1645

1650

**LA PRÉSIDENTE :**

I'm sorry, I didn't understand for which rivers you are...

1655

**M. DENNIS BLAEDOW :**

The Coulonge and the Noire as well.

**LA PRÉSIDENTE :**

1660

Okay. Okay, so we are taking good note of that. Mr. Haemmerli, do you have a question?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1665

Yes, I have one. I'm not so good in spoken English, but I'll try, okay? How does it work now? You are talking about, you work like an outfitter?

**M. DENNIS BLAEDOW :**

1670

Yes.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1675

Do you need a licence, or it's free access? You propose routes, canoe routes to your clients, and you bring them to the river and that's it?

**M. DENNIS BLAEDOW :**

1680

That's it, yes.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

And everybody can do the same?

1685

**M. DENNIS BLAEDOW :**

Yes.

1690

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

And what happens, for example, with their camping site and...

**M. DENNIS BLAEDOW :**

1695

They are very often overloaded.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1700

Okay.

**M. DENNIS BLAEDOW :**

1705

And that's getting to be a problem. There are a series of kids camps, mainly from Ontario, but there are some from Montreal as well, that are using the rivers and not coordinating with each other, so say perhaps on the Dumoine last August long weekend, there was... three or four of them put large groups in on the August long weekend, which were, in my opinion, destructive to the river. There was campsites, and the portages probably aren't going to recover for four or five years after that sort of abuse.

1710

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1715

Okay. So at least, it needs some sort of coordination.

**M. DENNIS BLAEDOW :**

Yes, for sure.

1720

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Okay. Fine, thank you.

1725

**LA PRÉSIDENTE :**

Thank you very much.

**M. DENNIS BLAEDOW :**

1730

Thank you.

**LA PRÉSIDENTE :**

1735

Thank you Mr. Blaedow for presenting us your opinions. Nous en sommes maintenant rendus à madame Sophie Gallais, qui va être avec nous en lien téléphonique. Elle représente Nature Québec. Est-ce qu'elle est en ligne?

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

1740

Oui. Est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

1745

Oui. Bonjour, Madame Gallais.

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

1750

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors donc, nous sommes prêts à entendre votre mémoire.

1755

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

Parfait, merci. Donc c'est ça, bien, premièrement, je vous remercie de me permettre de présenter le mémoire de Nature Québec à distance. Donc, pour nous, c'est important de se prononcer concernant l'attribution d'un statut permanent de protection à ces huit territoires.

1760

Tout d'abord, je vais présenter brièvement notre organisme, puis dans le fond, je vais faire le point sur certaines recommandations de Nature Québec faites dans notre mémoire.

1765

Donc, Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe plus de 5 000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés qui œuvrent à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Donc, depuis 1981 notre organisme travaille au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes et souscrit, dans le fond, aux objectifs de la stratégie mondiale de conservation de l'UICM. Donc, c'est ça pour notre présentation.

1770

Pour ce qui est du mémoire en tant que tel, bien, en premier lieu, ce que je souhaite mentionner donc, c'est qu'on appuie l'attribution d'un statut permanent de protection à ces huit territoires ainsi qu'aux agrandissements qui ont été proposés par le MDDEFP.

1775 Pour nous, ça constitue un pas important dans la conservation de la biodiversité puis l'atteinte aussi des engagements qui ont été fixés sur la scène internationale. Donc, on parle d'avoir 17 % d'aires protégées d'ici 2020, donc on a encore du retard et c'est pour ça qu'on observe que c'est un geste important en ce sens.

1780 Premièrement, concernant nos recommandations, il y a des recommandations concernant les délais d'attribution du statut permanent. On peut observer que parmi les huit territoires à l'étude, il y a certains qui ont un statut provisoire de protection depuis 2004, voire 2005.

1785 Donc, pour nous, la recommandation en ce sens c'est de s'assurer que le délai ne dépasse pas quatre ans entre l'attribution d'un statut provisoire et l'attribution du statut permanent tel que c'est prévu dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

1790 Ensuite, concernant le statut de réserve de biodiversité. Le ministère nous propose sa vision de la gestion de ces territoires-là. Et, entre autres, une gestion minimale des territoires. Pour Nature Québec on trouve que c'est dommage, dans le fond, d'avoir une gestion minimale. Selon nous, ça devait être plutôt une gestion adaptée, dans le fond, à la volonté des intervenants du territoire, et aussi au potentiel peut-être de mise en valeur, à l'accès au territoire.

1795 Et donc, ce qu'il y a, on préconise, particulièrement pour le cas de la réserve aquatique de la rivière Dumoine, qu'il y ait des efforts particuliers qui soient mis pour avoir une gestion adaptée sur cette aire protégée là, avec une mise en valeur durable de ce territoire-là, avec les différentes parties intéressées à ce sujet.

1800 Aussi, concernant l'efficacité de ces réserves de biodiversité, pour nous, c'est important donc d'avoir des ressources qui sont allouées aussi à la gestion de ces territoires. On parle de mettre en place un comité de gestion, mais encore faut-il qu'il ait les moyens, les ressources financières, les ressources techniques pour pouvoir bien fonctionner. Donc, on est d'avis que des ressources supplémentaires doivent être allouées au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, mais aussi au comité de gestion qui, localement, dans le fond, doit faire aussi le travail de mise en valeur de ces territoires et de concertation.

1805 Donc, plus particulièrement sur les huit territoires, on a quelques commentaires, en fait, sur certains des territoires dont il est question aujourd'hui. Concernant premièrement la réserve de biodiversité des marais du lac Parent, pour Nature Québec, dans le fond, on considère qu'il y a

1810 une grande partie du bassin de drainage des marais qui devrait être protégée. Les bassins  
versants des rivières Delestre, Lecompte et Robin devraient être prioritairement conservés pour  
augmenter l'efficacité de cette aire protégée.

1815 Donc, on recommande d'augmenter, d'accepter des agrandissements, en premier lieu, et  
ensuite, d'inclure aussi une plus grande partie des bassins versants des trois rivières que je viens  
de nommer et, aussi, de protéger les vieilles forêts qui sont encore présentes.

1820 On rappelle aussi que ce territoire est en certification FSC actuellement. Donc, pour nous, il  
y a aussi une synergie puis peut-être une occasion à saisir, là, pour aller protéger du territoire  
forestier aussi, puisque dans le cadre de la certification FSC, des aires protégées candidates  
doivent être mises de l'avant.

1825 Concernant la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr, notre grande inquiétude à  
Nature Québec concerne le projet de dérivation de la rivière Mégiscane. Selon nous, si ce projet  
va de l'avant, ça, ça empêche dans le fond d'inclure différents lacs à ce projet de réserve de  
biodiversité et compromet complètement, dans le fond, l'efficacité de cette aire protégée.

1830 Donc, la recommandation de Nature Québec au sujet de cette aire protégée, dans le fond,  
on recommande qu'Hydro-Québec abandonne ce projet de dérivation de la rivière Mégiscane  
pour permettre la protection efficace de la réserve du lac Saint-Cyr et aussi d'autres lacs, le lac  
Cherrier et le lac Mesplet, entre autres.

1835 Au niveau de la réserve de biodiversité Wanaki. Donc, on nous mentionne que ce territoire  
se situe sur des territoires d'utilisation quotidienne de la communauté algonquine de Kitcisakik.  
Donc, pour nous, c'est également important de prendre en considération les recommandations de  
cette communauté algonquine qui vit concrètement sur ce territoire.

1840 Et donc, des agrandissements ont été proposés en ce sens. Donc, on considère que des  
agrandissements devraient avoir lieu pour améliorer, encore une fois, aussi, l'efficacité de cette  
aire protégée, puis tenir compte des préoccupations sociales. Aussi, cette aire protégée, elle  
pourrait avoir un rôle très important de connectivité avec la réserve aquatique de la rivière  
Dumoine. Donc, c'est aussi un enjeu à prendre en considération, puis Nature Québec donc  
recommande d'avoir une vision, dans le fond, de connectivité au niveau de ces deux aires  
protégées.

1845 Au niveau de la réserve de biodiversité de la Vallée de la rivière Maganasipi. Encore une  
fois, notre diagnostic est que la superficie de cette aire protégée est encore largement insuffisante  
pour, dans le fond, jouer tellement son rôle. Donc, on souhaite que des agrandissements voient le  
jour en ce sens. Et, d'ailleurs, la communauté algonquine de Wolf Lake a fait la proposition  
d'intégrer le bassin versant de la rivière Maganasipi à cette aire protégée là. Donc, on appuie  
1850 aussi cette recommandation, puis on pense que ce serait une façon efficace de protéger la rivière  
Maganasipi et aussi d'augmenter l'efficacité de cette aire protégée.

1855 Enfin, concernant la réserve aquatique de la rivière Dumoine. Dans le fond, notre  
préoccupation principale concerne le fait qu'on n'est plus dans un statut de réserve de  
biodiversité, mais de réserve aquatique. Donc, en ce sens, la protection du milieu aquatique est la  
priorité.

1860 Donc, on souhaite que l'ensemble du bassin versant immédiat de la rivière Dumoine soit  
intégré dans cette réserve aquatique et qu'éventuellement, dans un deuxième temps, l'ensemble  
du bassin versant, donc le grand bassin versant de la rivière Dumoine soit protégé peut-être avec  
des mesures, des concepts peut-être d'aire protégée multiclasse, donc des catégories 6 peut-être  
plus permissives, mais que l'ensemble du bassin versant de la rivière Dumoine fasse l'objet de  
mesures de conservation particulières.

1865 Ensuite, je vais juste passer rapidement donc sur l'enjeu que soulèvent quand même aussi  
ces audiences publiques concernant la conciliation entre l'exploitation des ressources et la  
conservation. On voit que tant en termes de mines, de forêts, d'hydroélectricité, les enjeux sont  
présents.

1870 Donc, au niveau minier, en Abitibi-Témiscamingue, c'est certain que l'enjeu est très fort.  
Donc, pour Nature Québec c'est essentiel, là, dans le fond notre recommandation est essentielle  
de procéder à une réforme de la *Loi sur les mines*. Sinon, selon nous, ça va être difficile de  
contribuer, dans le fond, à l'agrandissement du réseau d'aires protégées en Abitibi-  
Témiscamingue avec la législation actuelle. Il faut probablement avoir des réformes concernant le  
1875 *free mining*, abandonner cette mesure, des mesures aussi pour retirer des titres miniers sur le  
territoire. Donc, il y a vraiment pour nous une recommandation majeure ici.



1880 Concernant l'hydroélectricité, en fait le problème que pose la dérivation de la rivière  
Mégiscane pour certaines aires protégées. Ici, un de nos commentaires justement c'est que nous  
recommandons qu'Hydro-Québec apporte les justifications économiques, les justifications  
écologiques et les justifications sociales pour maintenir son intérêt dans cette rivière. Et on espère  
qu'Hydro-Québec mentionne ses justifications à chaque projet, pour ne pas empêcher, dans le  
fond, l'utilisation de ce territoire à d'autres vocations.

1885 Enfin, concernant l'efficacité du réseau, plusieurs commentaires, dans le fond. Le premier  
concerne la taille des aires protégées en question. Donc, la réserve aquatique de la rivière  
Dumoine reste d'une taille quand même satisfaisante, mais pour les autres territoires, on se rend  
compte que la superficie de ces territoires protégés, elle reste minime, et souvent trop faible pour  
avoir une efficacité sur le terrain, d'où l'importance de prioriser leurs agrandissements à très court  
terme.

1890 Aussi, on considère qu'on parle beaucoup de réseaux d'aires protégées, puis actuellement  
on a quelques aires protégées par-ci, par-là. Donc, pour nous, une réflexion devrait être amorcée  
à l'échelle régionale pour avoir une vision de connectivité de ce réseau-là. Donc, entre les aires  
protégées, où aller avec les efforts pour agrandir les aires protégées, pour en créer de nouvelles,  
1895 dans une optique de connectivité et d'efficacité du réseau.

1900 Donc, ça fait à peu près le tour de notre mémoire. Puis, bien, je pourrais juste conclure,  
dans le fond, en espérant que maintenant, on pourra assister donc à l'attribution du statut  
permanent de protection pour ces territoires dans les plus brefs délais, car là aussi, il y a souvent  
des problèmes pour nous de voir, après les audiences publiques, le statut permanent attribué.  
Puis on espère que dans ce cas-ci on pourra le voir rapidement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1905 Merci, Madame Gallais, merci. À la recommandation 4 de votre mémoire, vous parlez de  
gestion adaptée au contexte. Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples de  
fonctionnement de ce genre de gestion?

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

1915 En fait, c'est ça, comme vous pouvez voir aussi au-dessus de cette recommandation, il y a  
un petit schéma, dans le fond, qui identifie un peu le spectre d'opportunités. C'est ça, c'est basé  
un peu sur cette optique. D'ailleurs, c'est certain qu'on est conscients que les réserves de  
biodiversité, il y en a beaucoup en ce moment au Québec, et les ressources du ministère sont  
limitées, mais il y a certains critères à prendre en considération pour se dire si des  
investissements peuvent être faits, et une certaine forme de mise en valeur peut être faite sur ces  
1920 territoires.

1925 Donc, comme je disais, par exemple la proximité d'une ville ou d'une communauté, ça peut  
favoriser dans le fond la mise en valeur de ces territoires-là. La même chose au niveau de la  
présence d'infrastructures qui sont déjà existantes, les accès aux territoires – est-ce qu'il y a déjà  
des routes qui arrivent sur certains territoires? Donc, dans certains cas, je pense que c'est plutôt  
des critères qui devraient être établis de façon à s'assurer qu'on puisse répondre bien aux  
besoins du milieu aussi, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1930 D'accord. Donc, au niveau des comités de gestion qui feraient cette gestion-là, vous  
suggérez aussi qu'ils aient des moyens financiers et techniques. Est-ce que vous pouvez  
préciser?

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

1935 Bien, en fait, comme on mentionnait, ces comités de gestion ont normalement un mandat,  
quand même, de s'assurer, dans le fond, que la... la gestion sur ces territoires, mais aussi que la  
vocation de ces territoires soit toujours maintenue. Puis je pense qu'à l'instar des parcs nationaux,  
1940 il pourrait y avoir un rôle assez intéressant de ces comités de gestion, de s'assurer que, oui, les  
mesures de conservation à l'intérieur de ces aires protégées sont toujours en place, mais aussi  
peut-être les stress périphériques. Est-ce qu'il y a des stress périphériques, dans le fond, qui sont  
présents? Si oui, qu'est-ce qu'on pourrait faire? Donc, un peu un rôle de veille, en tant que tel,  
mais aussi, dans le cadre de projet de mise en valeur sur certains territoires.

1950 C'est pour ça que des ressources financières devraient être octroyées de façon à ce que ce comité régional ou local, en tout cas, détermine, dans le fond, les mesures à prendre sur les territoires, les aires protégées pour lesquelles il est en place, pour savoir quelles sont les mesures à prendre en termes de sensibilisation, en termes d'accès aux territoires, en termes de mise en valeur récréotouristique.

1955 Donc, je pense qu'il y a différents aspects que le comité de gestion pourrait être amené à avoir à gérer, dans le fond. Donc, je pense qu'il y a des ressources qui sont nécessaires, des ressources aussi humaines, donc des ressources techniques, si on veut, pour que le ministère de l'Environnement ait aussi une place importante là, et puisse continuer son implication et faire le suivi sur les aires protégées qui sont en place.

**LA PRÉSIDENTE :**

1960 À votre recommandation numéro 5, vous parlez de la mise en valeur récréotouristique pour la rivière Dumoine. Comment voyez-vous cela?

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

1965 Bien, en fait, j'écoutais la personne précédente, puis l'idée de limiter les accès aussi. En relisant un petit peu les différents comptes-rendus des ateliers qu'il y a eu, préparatoires à ces audiences publiques, on peut voir qu'il y a une volonté pour certains d'aller vers un parc national, peut-être pas pour d'autres. Ça fait que je pense que le débat n'est pas encore terminé concernant la vocation finale de ce territoire et quel statut. Est-ce qu'on veut s'arrêter à un statut de réserve aquatique ou aller vers un parc?

1975 Mais je pense que justement, vraiment une table de concertation doit être mise en place prioritairement pour ce territoire. Je pense que la vocation récréative est quand même dominante sur ce territoire, et le potentiel est là. Après, c'est ça, il y a quand même l'objectif de le faire avec le maintien aussi de l'intégrité écologique. Donc, c'est certain que peut-être en contrôler l'accès, en effet.

1980 Donc, je pense que cette mise en valeur récréotouristique doit se faire en concertation pour déterminer, dans le fond, un projet commun, si on veut, sur cette aire protégée là, qui soit compatible avec les enjeux de conservation de la biodiversité puis ensuite, c'est ça, des moyens

peut-être qui pourraient être octroyés pour pouvoir aller de l'avant vers ces projets de mise en valeur, mais durable du territoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1985

Merci. Monsieur Haemmerli?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1990

Oui. Madame Gallais, juste deux questions de clarification. Votre recommandation numéro 16 qui demande à ce qu'Hydro-Québec apporte des justifications économiques, écologiques et sociales pour le maintien de son intérêt pour la dérivation de la Mégiscane. Bon, ça ouvre à toutes sortes de questions : à qui, quand, où dans le processus...? Est-ce que vous avez une idée?

1995

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

2000

Bien, c'est certain que... je pense que dès qu'un projet d'aires protégées est sur la table, dès qu'il y a une proposition que le ministère de l'Environnement est en marche, je pense qu'Hydro-Québec doit être consultée rapidement, surtout quand ça concerne des rivières ou même, dans ce cas-là, dans le fond, même les marais qui n'avaient pas un lien direct avec la rivière Mégiscane. Mais je pense que le plus tôt possible dans le processus, Hydro-Québec doit être impliquée, c'est certain. Mais l'obligation de justifier, je pense qu'il y a aussi un souci de transparence envers les différents acteurs qui sont en place.

2005

Là aussi, quand on parcourt un peu les ateliers préparatoires, la dérivation de la rivière Mégiscane ne semble pas nécessairement avoir une adhésion sociale derrière ce projet, donc au niveau économique quelles sont les justifications? On parle plus en ce moment de surplus énergétique à l'Hydro-Québec. Donc, je pense qu'il y a quand même un souci de transparence qui est vraiment important, et c'est ça, l'idée de le faire et de pouvoir en débattre éventuellement aussi avec le public, ça permet justement de ne pas geler l'utilisation du territoire puis de mettre, dans le fond... c'est ça, un arrêt à toute autre vocation sur ce territoire-là.

2010

2015

Donc, je pense que la consultation doit se faire le plus tôt possible, mais éventuellement aussi avec transparence avec le public, pour qu'il puisse y avoir éventuellement un débat sur la volonté ou non d'aller plus loin, de concrétiser un projet.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2020 D'accord, merci. Votre recommandation numéro 13 qui demande des mesures de conservation adéquates pour le bassin de la rivière Dumoine. Vous avez parlé éventuellement d'autres catégories que la catégorie 3. Avez-vous d'autres suggestions?

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

2025 Bien, encore une fois, si un comité de gestion est en place, et même si on n'y va pas au niveau de mesures en termes de nouvelles aires protégées de catégories 6 ou 4, par exemple, mais même si on reste juste avec une tenure du territoire telle qu'elle est actuellement, la présence d'un comité de gestion peut peut-être identifier certaines problématiques plus proches. Puis il ne faut pas non plus oublier le fait qu'on est aussi sur un territoire semi-structuré en partie, la réserve faunique. Donc, il y a aussi, avec peut-être le local, la possibilité de s'impliquer puis  
2030 d'apporter des mesures de conservation aussi via la réserve faunique de La Vérendrye par exemple.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2035 D'accord. Une dernière, puis je ne sais pas trop comment l'aborder. On a eu plusieurs commentaires relatifs à la connectivité.

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

2040 Hum, hum.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2045 Vous en faites vous-même. En première partie, monsieur Bouchard nous a dit que, bon, prévoir des corridors... en fait, les représentants du ministère nous ont dit que prévoir des corridors entre toutes les aires protégées, ça pourrait mobiliser plus de territoire que les aires elles-mêmes. Avez-vous des suggestions? Si vous aviez un message, vous, Nature Québec, à transmettre au gouvernement, lequel serait-il?  
2050

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

En termes de connectivité? Ouf, c'est une bonne question.

2055

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Bien oui, j'espère.

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

2060

Bien, c'est certain que, premièrement, au niveau de l'aspect corridor, c'est sûr qu'on irait aussi vers une connectivité fonctionnelle. Donc, ce n'est pas toujours une connectivité physique de deux territoires qui vont se toucher. Ça fait que selon les enjeux, ce n'est pas nécessairement cette connectivité physique donc qu'on va rechercher.

2065

Au niveau d'axes, en tout cas, pour prioriser en fait ces enjeux de connectivité, c'est sûr que ce qui est intéressant, selon nous, aussi, c'est le... dans le fond, on parlait de l'espèce, d'espèces locales, les concepts d'espèces locales, donc de voir les besoins de certaines espèces, dans le fond comme le caribou forestier, par exemple, en forêt boréale. Je pense que si on doit parler de connectivité en forêt boréale et qu'on ne l'aborde pas sous l'angle caribou forestier, bien, on risque de manquer une cible importante là.

2070

Donc, de passer par certaines espèces comme ça, qui ont des besoins importants, ça peut peut-être nous permettre d'avoir une vision de cette connectivité-là, puis de comment elle peut se concrétiser. Parce que je suis bien d'avis qu'en effet, de faire des corridors entre chaque aire protégée risque d'être compliqué et peut-être pas si efficace que ça au final.

2075

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Donc, l'idée c'est de maintenir des corridors et des paysages qui permettent, de façon fonctionnelle, les échanges entre les territoires, mais sans qu'ils soient figés dans le temps et dans l'espace au même endroit.

2080

2085

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

Pas toujours, exactement, oui. C'est ça.

2090 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci beaucoup.

2095 **Mme SOPHIE GALLAIS :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2100 Merci, Madame Gallais.

**Mme SOPHIE GALLAIS :**

Merci beaucoup.

2105

**LA PRÉSIDENTE :**

J'ai maintenant madame Marilee DeLombard du Pontiac Environnement Protection.

2110 **Mme MARILEE DE LOMBARD :**

My name is Marilee DeLombard and I represent a small local environment group called Pontiac Environment Protection. And I'm going to read our memoire, but short.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Go ahead.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

2120

**LA PRÉSIDENTE :**

Thank you. What is the mandate of Pontiac Environment Protection? Where do you get the funding from?

2125

**Mme MARILEE DE LOMBARD :**

Our funding is from our membership and our mandate is to be a watchdog for the environment in the Pontiac area.

2130

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. One question relative to the connectivity. Do you have suggestions in terms of how it should be done, in terms of size with location? Should it be permanent? Should it be flexible?

2135

**Mme MARILEE DE LOMBARD :**

Well, when we were writing this, we were very modest in our expectations, pretty working on what we had seen as the limitation. But having heard the earlier speakers, I would support the MRC and the SNAP's definitions of a larger area, for sure. I don't know about... to be permanent, yes, of course.

2140

**LA PRÉSIDENTE :**

Okay. Thank you very much.

2145

**Mme MARILEE DE LOMBARD :**

Thank you.

2150

**LA PRÉSIDENTE :**

J'ai maintenant madame Hélène Larente de la ZEC rivière Dumoine.

2155



**Mme HÉLÈNE LARENTE :**

Bonjour!

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Madame Larente.

**Mme HÉLÈNE LARENTE :**

2165

Je n'ai pas de mémoire, mais j'ai mes petites notes ici. Moi, je suis Hélène Larente, la directrice générale de la ZEC Dumoine. La ZEC Dumoine c'est une zone d'exploitation contrôlée. Donc, on fait la gestion d'un territoire faunique au niveau des activités : chasse, pêche, villégiature, récréotourisme le long de la rivière Dumoine.

2170

Notre territoire couvre 1 502 km<sup>2</sup>, et puis il est à l'ouest de la rivière Dumoine, en partant de la rivière des Outaouais.

2175

Sur notre territoire, on offre déjà des activités de camping et de pourvoirie. Ça fait que nous sommes un OSBL lié avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui maintenant est regroupé avec le MDDEFP, par un protocole d'entente pour la gestion de territoire. Donc, on fait déjà la gestion de ce territoire-là, sauf la partie de la rivière. La rivière, elle, elle est sous la gestion de la ZEC Rapides-des-Joachims. Ça fait que nous, on fait juste couvrir la partie terrestre.

2180

Nous avons déjà un mandat de protection pour la faune et de ses habitats, en plus d'offrir des activités récréatives qui apportent un apport économique important pour le Pontiac et le Témiscamingue.

2185

Notre territoire est au Témiscamingue, par contre notre siège social, il est dans le Pontiac, il est à Rapides-des-Joachims. Donc, le bureau administratif est dans le Pontiac.

Ça fait qu'on crée ainsi une dizaine d'emplois et puis on considère que les activités doivent être maintenues. Donc, les activités qui sont possibles d'être maintenues dans une aire protégée, tels le camping, la pêche, ces choses-là, ça serait important.

2190 Dans notre mandat, nous sommes tenus d'offrir l'accessibilité à tous, de façon équitable.  
Donc, on a déjà ce mandat-là d'offrir l'accessibilité. Puis lors de consultations antérieures, nous  
nous sommes prononcés sur la superficie de l'aire, la réserve aquatique de la rivière Dumoine,  
puis nous sommes d'accord que la protection de cette rivière doit avoir lieu. Et, pour le bien des  
villégiateurs et la combinaison de la création de l'aire aquatique, nous suggérons que la superficie  
2195 actuelle décrite soit maintenue sans agrandissement puis qu'elle obtienne un statut de permanence.

Au niveau de la future gestion de cette aire protégée, il serait important de considérer et  
d'inviter les acteurs présents sur le territoire lors des processus de développement, car nous  
offrons déjà de la gestion et de la protection d'une partie de cette aire protégée. Il y a sûrement la  
2200 possibilité de combiner certains services, infrastructures ou autres avec les futurs gestionnaires.  
Puis il serait important que des budgets, donc des ressources financières soient débloquées pour  
cette gestion aussi.

Et puis, ma dernière interrogation c'est à savoir au niveau... il faut se questionner sur ce qui  
2205 adviendrait des propriétaires le long de cette réserve aquatique, et non des locataires. Des  
propriétaires de terrains ou de chalets de villégiature qui sont situés le long de cette aire protégée.  
Est-ce que ça serait des échanges de terrains? Des achats? Ou peu importe? Parce qu'ils sont  
très rares, mais il y a quelques propriétaires le long de cette aire protégée.

2210 Ça fait que c'est ce que j'avais.

**LA PRÉSIDENTE :**

2215 Merci. Quand vous dites « sans agrandissement », pour quelle raison sans  
agrandissement?

**Mme HÉLÈNE LARENTE :**

2220 Bien, on comprend que nous, avec la gestion d'un territoire faunique, on est déjà limité.  
Donc, s'il faut en plus perdre plus de territoire pour limiter certaines activités, parce qu'on s'entend  
qu'il y a des activités qui vont être sûrement interdites, c'est important pour nous. Puis en même  
temps, on croit que les utilisateurs seraient plus tolérants de dire : « Bien, regardez, on n'en perd  
pas trop. On est quand même capable d'utiliser encore nos territoires ou de pratiquer nos  
activités. » C'est plus facile à faire accepter aux gens, de dire : « Bien, il y a un compromis. »

2225

Il y a déjà, quand même, une certaine quantité qui a été établie, et nous, on s'était prononcé, puis on avait donné notre opinion sur ce qu'on suggérait. Et puis on croit que c'est suffisant.

**LA PRÉSIDENTE :**

2230

Merci.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2235

Puis on va continuer dans cette veine-là. Quelles sont vos craintes par rapport à la perte d'activités? Quelles activités vous avez peur de perdre?

**Mme HÉLÈNE LARENTE :**

2240

C'est sûr que nous, on fait de la gestion, donc on fait de l'ensemencement. On fait, au niveau de l'entretien des chemins, bien, c'est sûr, que vu que l'entreprise forestière n'est plus là, on doit faire l'entretien des chemins. Puis si ces aires protégées là doivent créer d'autres chemins, est-ce que ça va nous amener à nous, des coûts additionnels? Parce que pour accéder à ces chemins-là, et tout ça, est-ce qu'il va y avoir un plus ou si ça va être... si, au contraire, ça nous avantage puisqu'on n'aura plus à faire l'entretien de ces chemins-là?

2245

Au niveau de l'utilisation de la rivière comme telle, ça a un impact moins important pour nous, parce que ce n'est pas notre gestion. Par contre, le bassin versant, si le bassin versant doit être affecté à ça, une bonne majorité du bassin versant de cette rivière-là vient de notre territoire faunique. Et nous, les activités de pêche, ça a un apport économique très important pour notre organisme, qui est un OSBL. Si on perd les activités de pêche, notre organisme va être affecté énormément.

2250

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2255

En tout cas, de ce qu'on a entendu en première partie, vous ne devriez pas les perdre. Mais on va le prendre autrement. Comment ça se passe sur votre territoire avec la forêt?

2260 **Mme HÉLÈNE LARENTE :**

Avec la forêt...

2265 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Comment c'est bûché? Êtes-vous consultés?

**Mme HÉLÈNE LARENTE :**

2270 Nous, on est consultés par quelques entreprises, pas tous. Un exemple, pour la nommer, Tembec, quand ils font des consultations, à ce moment-là, on peut se prononcer et puis on a une entente que quand ils font un plan quinquennal ou autre, on s'assoit avec eux puis on leur donne un peu c'est quoi nos problématiques puis nos inquiétudes. Puis on vient à bout de faire des ententes au niveau de la protection de certains paysages et tout ça. Mais ce n'est pas nous qui  
2275 avons le dernier mot, ça, c'est certain.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2280 Puis ça ne pourrait pas être positif pour vous que, par exemple, les agrandissements proposés pour la Société pour la nature et les parcs du Canada, dans le fond, si on agrandit, on exclut les activités industrielles. Donc, il n'y a plus de coupe forestière.

**Mme HÉLÈNE LARENTE :**

2285 Il n'y a plus de forestière, mais actuellement, dans des territoires fauniques comme les nôtres, vu que le gouvernement ne nous donne pas de sous pour l'entretien des chemins, ça a une petite importance jusqu'à ce niveau-là.

2290 Pour vous mettre en situation, dans un territoire faunique comme le nôtre, les entreprises forestières ont fait plein d'accès, O.K.? Les accès sont là. Par contre, maintenant, ils ne sont plus là, et nous, la ZEC, on doit maintenir ces chemins-là maintenant, et on n'a pas le budget pour, avec.

2295 Ça fait que c'est certain que de ce côté-là, ça peut être un petit peu positif pour nous. Par contre, on est d'accord qu'il y a des protections qui doivent être faites au niveau de certaines essences puis certains secteurs spécifiques.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2300 Je n'ai pas bien compris. Qu'est-ce qui serait positif pour vous, que ce soit dans l'aire protégée ou pas?

**Mme HÉLÈNE LARENTE :**

2305 Non, non, ce n'est pas ça que j'ai dit. Ce que je dis c'est que dans l'aire protégée, qu'il y ait la protection comme convenu, c'est correct. Nous, c'est vraiment au niveau des activités, finalement. O.K.?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2310 D'accord.

**Mme HÉLÈNE LARENTE :**

2315 On veut vraiment protéger nos droits. Que l'entreprise forestière ne puisse plus aller dans ce secteur-là, on sait que ça va avoir un impact pour nous, comme je vous disais, parce qu'au niveau de l'entretien des chemins, ça va faire une différence. Mais en autant qu'on puisse protéger nos activités pour nos utilisateurs, c'est ce qui est important pour nous.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2320 Merci, ça va.

**LA PRÉSIDENTE :**

2325 Merci, Madame Larente. Et j'ai finalement monsieur Jay Morrison, qui est le président du comité pour l'environnement Pagaie Canada.

**M. JAY MORRISON :**

2330

Merci, Madame la présidente et Monsieur le commissaire. I thought that it might be useful to add a few remarks with a different hat on. I am vice-president of the Canadian Parks and Wilderness Society, la SNAP, and of course, I support our vision for the Dumoine, the biodiversity corridor which is becoming more important every day in the face of climate change. But as the president of the Environment Committee for Paddle Canada, I would like to make a few remarks, as well.

2335

2340

Paddle Canada is Canada's national organization for promoting recreational paddling and kayaking. Primarily, the mission involves education, or skills development, safety, and respect for the environment. Most of our members are instructors who come into contact with thousands of paddlers every year.

2345

Paddle Canada does support of course the SNAP or CPAWS vision for the Dumoine, but I also have to note, on a personal note, I have paddled canoes from Newfoundland to Inuvik on the Arctic coast, and in my opinion, the Dumoine River is probably the most interesting, or one could say best, three or four-day white water canoe trip within 500 kilometers of Montreal or Toronto. And so the potential for the area, both for moving water, white water, or flat water canoe camping, is enormous.

2350

2355

As already noted, Algonquin Park has a demand that cannot be satisfied in the region. This is obviously going to take development, it's going to take work, it's going to take time. A parc national would be a solution, and Paddle Canada would support a parc national. However, we have done a lot of work in conservation with Native communities, and one of the conditions that we would like to see to support such a development would be that the Algonquin communities continue to have access for traditional activities: trapping, fishing, hunting, etc.

2360

I do have to agree with one of the previous presenters that the demand for access to the Dumoine River for white water paddling is beginning to exceed its capacity. There are not enough campsites, there are not enough toilet facilities, and most of these are being maintained by volunteers or volunteer groups. So it seems to me that the time for an improved management structure has come, and again, a parc national might be the way to do that, although there could be others.

2365 Those are the only comments I wanted to make at this time, and I do expect that, if I may, I will send a memoire to you via madam Harvey.

**LA PRÉSIDENTE :**

2370 Yes, to madam Harvey, which summarizes what you are telling us today, right?

**M. JAY MORRISON :**

2375 Yes. And I'm one of those people that always thinks of the right thing to say five minutes after the opportunity has passed, so I am sure I will have more to say.

**LA PRÉSIDENTE :**

2380 Okay. I have a question for you. You are not the first person to mention Algonquin Park, and the fact that it is overcapacity. Could you tell us a bit about it, and is there an overflow towards the Dumoine from the people who would want to use Algonquin, or...

**M. JAY MORRISON :**

2385 I think there would have to be some marketing, some awareness created of the Dumoine. Certainly amongst dedicated white water paddlers, the Dumoine is quite well-known, there are articles in magazines, I've written myself about the Dumoine. But for the flat water paddling, there would have to be some demand created. I think the Algonquin Canoe Company, associated with the Wolf Lake First Nation, have done some development in the area. They've created campsites and done an inventory of routes, and so forth. But there would have to be some marketing done, 2390 but the Algonquin Park situation is such that on most summer weekends, you cannot get a reservation for a campsite, unless you reserve months in advance.

2395 My figures are dated, but when I was travelling through... I remember a meeting in Ville-Marie in 2006, and in which... at that time, there was a little more resistance to the idea of a protected area, and I think frankly that some of the people in the area who were concerned that a protected area would take away from the forestry industry have now come to see that the forestry industry is largely not going to return to what it was.

2400 The demand for lumber will not return to what it was due to international competition, the Canadian dollar, and other factors, and that other industries need to be developed. And like our friends in the Pontiac, I believe they have come to see an opportunity for recreational tourism.

2405 At the time I mentioned that on the other side of the river from the mouth of the Dumoine at the... on the Outaouais, Gatineau Park, at that time, had a demand for, I believe, about 125,000 person/nights of camping. And that's just the interior park camping. It doesn't include day, day passes and so forth. Don't quote me on this, I'll check the numbers and I can get back to you, but I believe it's over a million visitors, days, a million visitor-days. So the demand is huge and, of course, the access via highway 17 is fairly easy.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Where do most of the users of Algonquin Park come from?

**M. JAY MORRISON :**

2415 I would say most are from Ontario, Québec, United States, but Algonquin Park is known internationally. It attracts people from around the world, and in my experience, especially in the far north when I've been paddling in the Yukon, what international visitors come for is pristine wilderness. And frankly, because the Dumoine is the least impacted of the rivers by forestry – to a trained forester, they can see the disturbance in the forest, secondary growth and so forth, but to most people, including myself, you don't really notice a great deal of human impact on the river. And that's what people are looking for when they come and when they are the kind of tourists who actually spend real money.

2420

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

When you say that the reserves may take away from timber industries, is that what you said?

**M. JAY MORRISON :**

2430 That was the perception. That was the perception six or seven years ago, that was the fear.



**LA PRÉSIDENTE :**

2435

Hum, hum.

**M. JAY MORRISON :**

2440

I think that attitudes have changed. I certainly heard the submission from the Pontiac, and there is a great deal of interest in promoting employment, recreational tourism, and so forth. My sense and my background was as an economist, I'm retired from the Federal Government, from the Treasury Board, my sense is that the industry will not be what it was, and that more people are beginning to realize that that is the fact, and that although the forestry industry will continue to be important, it's also important to find other economic development opportunities to replace that part of the forestry industry that will not come back.

2445

**LA PRÉSIDENTE :**

2450

Do you see some kind of affiliation between the forestry interests and the implementation of a permanent reserve?

**M. JAY MORRISON :**

2455

I do. When we were consulting in 2005-2006, we talked to Tembec, to Domtar. They were supportive of a protected area, they were also supportive of FSC Certification in the balance of the watershed. In truth, we also consulted with Commonwealth Plywood, which is a private company, and is quite a large concern, they were not supportive of FSC Certification. And they do not or did not support a larger protected area at that time. But they are definitely in the minority, a minority of one, really.

2460

**LA PRÉSIDENTE :**

2465

Okay. So you say six or seven years ago, that was the case. What would you say is the situation as of today?

**M. JAY MORRISON :**

2470 Well, in the Pontiac, and certainly I shouldn't speak on behalf of the mayors and the council, they have made their presentation, I think there's obvious support for a protected area, in this case, a parc national.

2475 My sense, also from our consultations with the MRC in Témiscaming is that there is support for an increased-size protected area. I believe that was the position that they took the last time we saw them, and that was in the winter of 2012 that we went up to Témiscaming to speak with them.

**LA PRÉSIDENTE :**

2480 Okay. You say we need management structures, can you elaborate a little bit?

**M. JAY MORRISON :**

2485 I can, and I will be very straightforward with you. The ZEC Dumoine, when we were doing the initial consultations, was very supportive of the concept of a protected area. There is a lot interest in protecting biodiversity. There is clearly some challenge to reconciling the interests of the ZECs to continue to manage their territories, and a parc national, where an organization such as the Sépaq would normally be the manager.

2490 What I'm just pointing out to you is that the demand for canoeing on the Dumoine River is exceeding the capacity of the services available on the river. Now, the services could be improved, the services could be increased, more campsites, I believe, could be created, and other facilities could do the clean-up necessary, without impacting overly or negatively on the experience of the people paddling the river. In other words, it would not, in my opinion, become so crowded if there were sufficient campsites and facilities that it would no longer be a wilderness experience, for example.

2495

2500 So I think it could be done, but on a more organized... more intense management would be required, and certainly, I think that users would expect to pay fees which they normally do not now.

**LA PRÉSIDENTE :**

2505 Do you feel that the implementation of the permanent reserves are mostly... are, rather, an ecological benefit to the area rather than an economical benefit?

**M. JAY MORRISON :**

2510 Both. It's both, obviously.

**LA PRÉSIDENTE :**

You say it's both?

2515

**M. JAY MORRISON :**

2520 It's both. I mean, there is a clear need here, as John McDonnell pointed out. This is a unique opportunity to create in eastern North America a corridor that will allow species to migrate in the face of climate change. Anybody who has looked at this issue – I recently invited the Environment Commissioner of Ontario to attend another environment group, and his focus was on climate change and how – his example was how the ideal habitat for the sugar maple was going to change in 20-30 years from just north of Lake Ontario to north of Lake Superior, which is now a boreal forest environment.

2525

2530 And trees don't move that fast. So we are going to need these corridors in order to give species an opportunity to adapt in the face of rapid climate change. So one recognizes that this is critical. At the same time, the Dumoine, for example, is a wonderful recreational tourism opportunity; the region needs the employment. Creating a large protected area there is a win-win-win situation.

2535 We don't have or see any conflict or any issue between maintaining hunting, for example, in the corridor, and personally, I don't see any issue with maintaining the existing cottages there, hunt camps. We wouldn't want to see them increased, certainly not in a protected area, but they could be grandfathered or phased out over a period of some long time.

**LA PRÉSIDENTE :**

2540 Since you know as well as the Pontiac, you seem to know the area of Abitibi-Témiscamingue, of the areas, the reserves that are being proposed in that area, in the northern part – it's more north than the Dumoine – do you think the fact that there is much support for the recreotourism aspect of the Dumoine is because it's closure to a larger basin of population than the reserves that are more near Val-d'Or, for example?

2545 **M. JAY MORRISON :**

I think it is the nature of the Dumoine River itself. I am a certified moving water instructor, which I do on a volunteer basis. The Dumoine River has many, what we call class-2 rapids. They are quite long, and there is a very high percentage of the river that is moving water rather than lakes. And therefore, it is very suitable for what I would call novice paddlers who have experienced leadership, or intermediate paddlers. You can paddle and camp, have a canoe full of gear; the rapids are not so challenging that you are afraid that you are going to lose all your equipment and be stuck on the river. It's not extreme, so it appeals to a very broad spectrum of moving water paddlers.

2555 So it's the nature of that particular river which makes it an attractive destination, plus the fact that it appears that it is relatively undisturbed by industrial activity, by forestry.

2560 **LA PRÉSIDENTE :**

So it's not the fact that it is closer to populated areas.

2565 **M. JAY MORRISON :**

I wouldn't think it's that big of a factor. Serious white water paddlers will go a long, long way for the right kind of experiences. As I said, I have paddled in the Yukon, and I went there simply to paddle on the Snake River.

**LA PRÉSIDENTE :**

2575           Okay. So that concludes it for the questions that we have for you. Thank you very much, Mr. Morrison, for having given us your opinions.

**M. JAY MORRISON :**

2580           Okay. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2585           So this concludes the presentation of the memoire. Nous avons terminé la présentation des mémoires. J'aimerais vérifier, avant de conclure, s'il y a des personnes qui auraient des rectifications à faire sur ce qui a été dit cet après-midi. Non? Ça va bien. Alors donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

2590           Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de consultation ainsi que sur le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même, un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2595           Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit, si jamais vous avez un changement d'idée. Vous aurez jusqu'au 30 janvier prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai qui est donné.

2600           Pour les compléments d'information aux mémoires, ceux-ci doivent être également reçus au plus tard le 30 janvier prochain. Alors les personnes qui nous ont mentionné qu'elles ont des documents, que vous allez déposer quelque chose par écrit, il faudrait que ce soit avant le 30 janvier.

2605           Les personnes qui veulent faire une rectification sur les compléments auront jusqu'au mercredi 6 février prochain pour le faire.

2610 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

2615 A présent, la commission d'enquête poursuit ses travaux et son rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au plus tard dans les six mois.

2620 En terminant, la commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, soit en posant des questions ou en déposant un mémoire, en assistant aux audiences publiques ou, encore, en les suivant sur Internet par le biais de la Webdiffusion. Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

2625 Enfin, la commission remercie les gens à la technique, de même que l'équipe de la commission, et je remercie également mon collègue commissaire John Haemmerli.

2625 Merci et bonne de soirée !

## AJOURNEMENT

2630 \* \* \* \* \*

2635 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2640 \_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o.